

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes

Quatrième réunion de proximité

Fort-Mahon, le 6 juillet 2010

Introduction

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Philippe MARZOLF

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Monsieur le Maire, vous nous avez promis de nous faire un accueil républicain dans votre belle ville.

Jacky TISON, Maire de Fort-Mahon

Bonjour à toutes et à tous. Je suis heureux de vous accueillir à Fort-Mahon pour ce débat parce que ce projet de parc éolien fait couler beaucoup d'encre et fait parler. Ici, à Fort-Mahon, nous avons des chasseurs, des pêcheurs, beaucoup d'acteurs dans l'économie du tourisme. Ce projet ne laisse donc pas indifférent. Je suis sûr que pendant le débat, il y aura des questions. Comme vous, je regrette que nous soyons peu nombreux, mais c'est vrai qu'il y a de la concurrence aujourd'hui. Il y avait le tour qui vient de finir, il y a le foot, mais le quart d'heure picard n'est pas encore passé. Ils vont arriver. En tout cas, merci de votre présence.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose de commencer. Je suis le président de la Commission Particulière du Débat Public qui organise ce débat en toute indépendance et neutralité. Ce soir, je suis accompagné des trois autres membres de la Commission : Chantal Sayaret, Alain Brisac et Thierry Masnou qui vont vous expliquer avec moi les enseignements que l'on a pu tirer du débat. On a déjà fait huit réunions publiques. Il y a eu des réunions thématiques où des intervenants et des experts sont venus et ont apporté des éléments de connaissance par rapport à l'éolien en mer en général et plus particulièrement par rapport à ce parc. Il y a également à la tribune les deux représentants de La Compagnie du Vent : messieurs Jean-Marie Kolb et Paul Neau, représentant un bureau d'études.

Nous allons vous présenter d'abord les enseignements des premières réunions publiques parce que nous les faisons évoluer. Après les premières réunions, nous avons les réactions du public. Ensuite, le maître d'ouvrage présentera ses propositions par rapport à ce qu'il a entendu dans la première partie du débat. Ensuite, nous verrons la présentation des impacts locaux du projet, avec des simulations sur la manière dont on verra le projet à 14 kilomètres.

Je vais m'asseoir également pour que nous puissions, tous les quatre, présenter les enseignements. Je fais un rappel très rapide sur le débat public et la saisine de la CNDP. Vous savez que La Compagnie du Vent, filiale de GDF-Suez a saisi la CNDP pour un projet de parc de 140 éoliennes à 14 kilomètres du Tréport. Son projet dépasse le seuil fixé par décret de 300 millions d'euros. Il était donc obligé de nous saisir. La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante, mise en place par la loi du 27 février 2002. Elle est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national, ce qui correspond à ce projet de parc éolien. Elle décide ou non de l'organisation d'un débat public, en fonction des enjeux socio-économiques du projet, son impact sur l'environnement et le territoire, notamment parce que le débat public porte sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques. Elle nomme ensuite le président et les membres de la Commission Particulière pour organiser un débat en toute indépendance du maître d'ouvrage et des acteurs et surtout, en toute neutralité. Nous n'avons, au sein de la Commission, pas d'avis à donner. Nous sommes là pour vous écouter, pour prendre en considération ce que vous dites et en faire un compte rendu ensuite.

Quels sont les objectifs ? Ils sont de permettre au public et au grand public de s'informer sur le projet, d'obtenir des réponses à ses questions, de donner son avis sur l'éolien en mer et de débattre des caractéristiques et des conditions d'implantation du projet. Dans les deux mois qui suivent le débat, c'est-à-dire d'ici fin octobre, la Commission doit publier un compte rendu du débat, de ce que vous avez dit et des enseignements que l'on peut tirer. La CNDP publie un bilan de ce débat. Dans les trois mois qui suivent le bilan de la CNDP – c'est important – le maître d'ouvrage, La Compagnie du Vent, rend publique sa décision quant aux principes et conditions de poursuite du projet : maintien, modification ou abandon, même si, comme on va le voir tout à l'heure, les conditions d'autorisation sont un peu différentes parce que nous sommes dans le domaine public maritime.

Quelles sont les dates du débat ? Le débat dure du 28 avril au 10 septembre, avec une suspension du 13 au 30 août, ce qui permet aux touristes et aux gens qui ont une maison secondaire de participer, de s'informer et de poser des questions sur le site internet. Après avoir rencontré de nombreux acteurs, nous avons sorti les principales questions qui nous semblaient importantes dans ce débat. Faut-il développer l'éolien en mer face aux côtes d'Albâtre et Picarde ? Si oui, à quelles conditions, au vu des différents usages de la mer ? Ensuite, le projet du parc éolien des deux côtes répond-il à ces enjeux et ces contraintes ?

Pour répondre à ces questions, nous avons organisé douze réunions publiques. Nous en sommes à la moitié des réunions de proximité. Nous en aurons encore une dans quinze jours à Mers-les-Bains et la réunion de clôture aura lieu le 7 septembre prochain. Avant chaque réunion, de 16 heures à 18 heures, une permanence est assurée par les membres de la Commission Particulière sur le lieu de la réunion, pour écouter les gens et leur donner des documents. Jusqu'à présent, plus de mille participants sont venus aux réunions publiques et plus de deux milles internautes ont assisté aux débats puisque les premières réunions étaient retransmises sur internet.

Commençons par tirer les enseignements provisoires et évolutifs de ces premières réunions publiques qui nous permettront de constituer notre compte rendu.

Présentation des enseignements tirés des six premières réunions

*Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public
Chantal SAYARET, membre de la Commission Particulière du Débat Public
Alain BRISAC, membre de la Commission Particulière du Débat Public*

.I Opportunités de l'éolien en mer

Philippe MARZOLF

D'abord, les intervenants qui sont venus ont rappelé les objectifs du Grenelle de l'environnement d'ici 2020. La part d'énergie renouvelable dans la consommation totale électrique française doit être de 23 % et il a été décidé par le Grenelle 25 000 mégawatts d'éolien dont 6 000 mégawatts en mer, ce qui fait à peu près l'équivalent de 1 600 éoliennes de 5 mégawatts.

Quel est le contexte d'implantation des parcs ? Après concertation, la Manche comporte des zones techniquement favorables. 750 kilomètres carrés ont été désignés, après concertation, par le Préfet Maritime. La concertation sur les zones propices pour le développement de l'éolien est en cours. Des appels d'offres seront lancés par le Ministère avant la fin de l'année fin 2010. Les décisions sur la possible autorisation d'un parc seront donc prises qu'à partir de juin 2011.

Il y a également la constitution de garanties financières qui couvrent le démantèlement total. C'est une obligation légale. Il y a eu beaucoup de questions sur ce sujet. Au niveau fiscal, ce sont 8,5 millions d'euros par an pour le projet Large, à 14 kilomètres. La moitié ira aux communes qui sont directement concernées par la visibilité sur le parc et l'autre moitié est à répartir entre les activités professionnelles de pêche et de loisir de la mer.

Quelques éléments sur l'éolien en mer. La technique, d'après les experts, est mature, mais le rendement peut encore être amélioré. Le vent souffle plus régulièrement sur mer que sur terre. Les éoliennes produisent 90 % du temps, soit l'équivalent de 5 mois par an à pleine puissance. Ce n'est pas parce qu'elles ne produisent pas tout le temps que ce n'est pas à pleine puissance. Cela correspond à un taux d'efficacité de 42 %, à comparer par exemple au nucléaire qui a un taux d'efficacité maximum de 85 %. Cela marche donc plus souvent. Par ailleurs, le vent est plus fort à cent mètres d'altitude qu'au niveau de la mer.

L'éolien est une énergie dont on sait équilibrer la production en France. C'est une question qui est largement ressortie. Souvent, les gens disaient que pour un mégawatt d'éolienne, il faut un mégawatt de thermique. Ce n'est pas vrai. RTE (Réseau de Transport d'Electricité) nous l'a dit. Selon le système de prévision IPES, il n'y a pas besoin, jusqu'à 20 000 mégawatts d'éoliennes, d'installer de mégawatts thermiques complémentaires. C'est une énergie qui se suffit à elle-même parce qu'on arrive à la prédire assez à l'avance pour la rentrer dans le système de production.

Le tarif d'achat est supérieur au tarif d'achat moyen de l'électricité. Il y a un surcoût qui est supporté par le consommateur, à travers la contribution nationale. Le raccordement est possible au poste électrique de Penly, pour évacuer l'électricité de ce projet de parc.

Il y a eu bien sûr des arguments pour et des arguments contre. Les arguments pour, c'est que le développement de toutes les énergies renouvelables est jugé nécessaire dans le Grenelle. Cela permettrait de développer une filière industrielle. Beaucoup attendent des retombées en termes d'emplois locaux et des retombées fiscales pour les communes et pour les pêcheurs.

Par contre, des arguments contre se sont aussi beaucoup exprimés, surtout des grandes craintes et beaucoup de questions qui n'ont pas toujours obtenu de réponse.

- Crainte de perdre des zones de pêche : 72 kilomètres carrés si le projet Large est fait, ce qui implique des modifications des traditions de pêche. Le chalut ne serait peut-être pas autorisé sur le parc et en plus, les pêcheurs n'en veulent pas.
- Risque de collision, voire de marée noire avec impact sur le refroidissement de la centrale nucléaire, si des bateaux du rail tombaient sur le parc éolien.
- Danger des mines qui existent dans la Manche.
- Crainte d'une multiplication de projets d'implantation et donc d'impacts sur la zone. On fait un débat public sur 140 éoliennes, mais il peut y avoir plus d'éoliennes parce qu'il y aura un appel d'offres de 3 000 mégawatts à la rentrée, c'est-à-dire 600 éoliennes sur tout le littoral français.
- Crainte pour le tourisme lié à la pêche, notamment au Tréport.
- Crainte pour la navigation de plaisance en matière de sécurité.
- Crainte pour les paysages.
- Crainte pour la faune (poissons, mammifères marins, oiseaux migrateurs) et pour la flore.
- Précipitation de la procédure de décision, alors que les objectifs du Grenelle sont à échéance de 2020. « Il n'y a pas urgence ». C'est ce qui a été dit.
- Crainte de confier au privé un grand projet énergétique.
- Crainte de surcoûts pour le consommateur, à travers la contribution spéciale.
- Regret de la concentration de la production d'électricité sur le territoire entre la Picardie et la Haute-Normandie. Il y a trois centrales nucléaires et ce projet de parc éolien. Beaucoup disent que cela fait beaucoup.

Je vais passer la parole à Chantal Sayaret qui va vous parler des impacts sur la pêche et sur les activités professionnelles de la mer.

.II Impacts sur la pêche et les emplois

Chantal SAYARET

Bonsoir. De la première thématique liée aux activités professionnelles dont la pêche, on a pu établir que la Manche était une zone étroite extrêmement fréquentée. 600 navires sur le rail, 2 500 bateaux de plaisance en moyenne par jour. D'où des problèmes de sécurité, avec des risques d'accidents.

Cette Manche est également caractérisée par sa richesse halieutique et par la présence de bancs de poissons.

En ce qui concerne la pêche, c'est une activité importante en Haute-Normandie. 136 navires dont 3 bateaux-usines. Au Tréport, 70 navires, majoritairement de moins de 12 mètres. En ayant écouté ceux qui se sont exprimés, nous tirons l'enseignement suivant : un emploi en mer génère de 1,5 à 3 emplois à terre. Les pêcheurs danois, qu'un certain nombre d'entre nous ont rencontrés, ont pratiqué, pour Horns Rev II, un dialogue utile sur les zones de pêche, sur la ressource halieutique, sur la sécurité, sur les compensations. Ces pêcheurs danois ont constaté un impact limité sur les poissons et l'activité de pêche, mais la transposition en France est contestée.

Toujours sur cette même thématique, les pêcheurs disent leur opposition au projet qui dans sa version Large, supprimerait 72 kilomètres carrés de zone de pêche au chalut. En outre, la réalisation de ce projet risquerait de masquer, sur les écrans radars, des bateaux qui se trouveraient en difficulté dans la zone, derrière le parc. Elle risquerait également de créer des champs magnétiques nuisibles aux migrations de bancs de poissons et modifierait les frayères et les migrations de poissons, en phase de construction du parc et de démantèlement. Les pêcheurs redoutent de plus une multiplication des parcs sur la zone et contestent les protocoles d'étude appliqués sur les ressources halieutiques. Pour d'autres, ce parc est une opportunité de développement majeur, avec des emplois de marins spécialisés et bien rémunérés.

Les pêcheurs restent opposés au projet, mais le Comité National des Pêches et le Comité Régional des Pêches expriment que s'il devait se réaliser, il devrait répondre aux conditions suivantes :

- une concertation très en amont sur l'implantation du parc et la disposition des éoliennes, notamment vis-à-vis de soucis de sécurité ;
- interdiction de toute pêche à l'intérieur du parc, toujours par souci de sécurité ;
- des câbles de très bonne qualité systématiquement ensouillés et contrôlés pour éviter tout accident ;
- immersion de récifs artificiels, étudiée au cas par cas, en accord avec la pêche professionnelle ;
- la réalisation d'études en collaboration avec les professionnels de la pêche, des études qui se pencheraient sur les risques, les impacts socio-économiques et environnementaux, en amont du projet avec un suivi de ses impacts ;
- une augmentation des quotas en cas d'augmentation de la ressource dans le parc ;
- des indemnités pour couvrir le manque à gagner durant le chantier ;
- un reversement effectif d'une partie de la taxe aux organisations professionnelles ;
- privilégier les pêcheurs basés sur place et pêchant à l'année.

Quelles sont les réponses de La Compagnie du Vent ? En ce qui concerne le chalutage, les modalités d'ensouillage des câbles et les conditions de navigation et de pêche à l'intérieur du parc seront décidées par une Grande Commission Nautique. En matière de sécurité, La Compagnie du Vent répond que plus de mille éoliennes fonctionnent en mer en Europe, sans accident majeur. Concernant la modification des frayères, La Compagnie du Vent propose la mise en place de récifs

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP artificiels dans le parc et hors du parc. La Compagnie du Vent propose aussi l'élaboration des protocoles d'études, en souhaitant une collaboration avec les pêcheurs, pour préciser la zone d'implantation et l'agencement du parc. En ce qui concerne l'opportunité, l'activité éolienne serait source de diversifications pour les marins. La partie de la taxe affectée aux usagers de la mer représenterait jusqu'à 4,2 millions d'euros par an pendant toute la durée de vie du parc.

Une autre thématique qui a fait l'objet d'une réunion est celle de l'emploi et de la formation. Quelques chiffres que vous avez sous les yeux. 150 entreprises françaises sont actives dans l'éolien. Il faut au moins 200 nacelles par an durant trois ans pour démarrer une filière industrielle d'assemblage. Il faut moins de temps pour les autres composants de l'éolienne. L'éolien en mer permettrait, selon une étude, de créer 6 000 emplois directs et 21 000 emplois indirects si on atteint les objectifs du Grenelle de l'environnement. Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard, 84 entreprises de Normandie, Picardie et du Nord-Pas-de-Calais sont intéressées par le projet. Pour La Compagnie du Vent, le projet créerait de 650 à 900 emplois directs, plus les emplois indirects, durant 3 ans, c'est-à-dire pendant la période de la construction, puis 50 emplois directs et 100 emplois indirects, durant la durée de vie, en matière de maintenance.

Une filière de formation dynamique se met en place en Normandie et en Picardie. Les entrepreneurs du territoire se disent prêts à soutenir le projet s'il profite aux entreprises françaises et surtout aux entreprises locales.

Des objections ont été présentées concernant la transposition des expériences à l'étranger, par crainte que les emplois supprimés, directs et indirects, soient sous-évalués, par crainte que la main-d'œuvre soit majoritairement extérieure au pays, la filière n'étant pas maîtrisée en France.

Les pêcheurs sont inquiets et restent opposés au projet. Ils veulent avant tout rester des pêcheurs. Ils ne veulent pas de subventions, mais exercer un droit au travail. Ils déplorent que l'on parle des emplois nouveaux et non des emplois perdus. Ils craignent que le projet ne génère pas ou peu d'emploi local. Ils s'inquiètent du devenir des 250 marins et des 1 000 emplois à terre liés à la pêche côtière.

Philippe MARZOLF

Merci. Maintenant, Alain Brisac va nous présenter maintenant les impacts du projet sur la faune et la flore.

.III Impacts sur la faune et la flore

Alain BRISAC

Il s'agit toujours des conclusions que nous tirons de ce qui a été dit aux cours des réunions précédentes. Ce n'est pas un avis que nous donnons ; c'est le résumé de ce qui a été dit.

S'agissant de la faune et de la flore sous-marine, indépendamment des problèmes de la pêche, il a été dit qu'il y aurait des conséquences, mais qu'elles sont difficiles à établir. Le principal impact serait pendant la durée des travaux. En effet, il y a un remuement du fond de la mer qui constitue ce que l'on appelle le panache turbide qui risque de mettre dix ans pour revenir à la normale. A l'inverse, durant l'exploitation, pour le GEMEL qui est un organisme tout à fait reconnu, l'enrochement des embases des mâts favoriserait l'accrochage de moules, de crabes et de certains poissons, mais aussi l'augmentation de matières organiques qui peut perturber d'autres poissons.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
Concernant les oiseaux, tout le monde sait que la Manche est un couloir migratoire majeur. Il y a donc des craintes sur la perturbation de ces migrations et sur le danger de collision des oiseaux et des éoliennes, ces craintes étant redoublées en cas de multiplication des parcs. Au Danemark, seul endroit où nous avons une expérience, les études de suivi menées sur les parcs d'Horns Rev I et II, montrent un impact limité sur les oiseaux. Les ornithologues du coin observent que pour l'essentiel, les oiseaux contournent ces parcs. Sur une étude, 47 collisions ont été recensées en un an sur environ 250 000 oiseaux fréquentant la zone. Ceci dit, la transposition en France de la situation danoise est souvent et fortement contestée.

Les études d'impact qui ont été menées par La Compagnie du Vent sont jugées insuffisantes par certains spécialistes, pêcheurs, chasseurs et certaines associations. Les critiques portent sur l'absence d'observation de certains oiseaux, notamment la bernache cravant, sur un trop faible nombre d'observations et sur une méthode de suivi insuffisante, les observations ayant été faites par avion et par radar et non par bateau. Tous souhaitent des études plus approfondies.

La Compagnie du Vent répond à cet égard que les études qu'elle a effectuées sont parmi les plus pointues menées jusqu'à présent en France et qu'elles suivent les protocoles européens actuels. Elle constate que le débat fait ressortir la nécessité d'approfondir ces études, de façon à élaborer un projet qui soit le plus viable possible. Elle s'engage à mener des études complémentaires et à établir, avec les professionnels, un protocole d'étude sur les oiseaux. Elle propose surtout de créer un comité de suivi, avec une présidence tournante.

Thierry Masnou va vous parler maintenant des problèmes liés au paysage et au tourisme.

.IV Impacts sur le paysage, le tourisme et les autres activités

Thierry MASNOU

En ce qui concerne l'impact sur le paysage et le trait de côte, qu'est-ce que nous retenons ? De jour, une éolienne située à 14 kilomètres apparaît comme une allumette d'un centimètre placée à un mètre de l'œil. C'est ce qu'indique La Compagnie du Vent, mais la simulation de La Compagnie du Vent est contestée par beaucoup. Le point de vue est jugé trop bas et le photomontage a même été qualifié de « fallacieux ». La perception peut être ressentie de manière différente. Elle est jugée totalement insupportable par certains et acceptable par d'autres.

Quant au paysage de nuit, il y a le balisage maritime. Ce sont des feux jaunes aux angles du parc d'une visibilité minimum de cinq milles et au pourtour du parc, tous les deux ou trois mâts. Ce balisage ne se verrait pas depuis la côte. Le balisage aéronautique est à l'étude. Ce seraient des feux rouges à éclats sur la nacelle des mâts. Beaucoup craignent des feux non synchronisés et un clignotement permanent.

Quant à la préservation du trait de côte qui a aussi fait l'objet de débats, certains demandent d'allouer des retombées financières prioritairement à la préservation du trait de côte, ainsi qu'à des projets environnementaux.

En ce qui concerne le tourisme, on constate que la baie de Somme voisine attire des millions de visiteurs par an. C'est un tourisme nature, populaire et de toute l'année. La baie est belle parce qu'elle est préservée. Les touristes viendront-ils aussi nombreux si le parc s'implante ? Le Tréport attire pour son port de pêche. Si la pêche décline, certains se demandent si le tourisme ne suivra pas le même

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
sort. D'autres considèrent que la création du parc pourrait provoquer un effet de curiosité et permettre de nouvelles activités touristiques de type industriel.

En ce qui concerne la navigation de plaisance, la plaisance côtière ne subirait pas d'impact. Pour la plaisance, le risque est celui de l'attirance du parc et du non-respect des règles de sécurité. Pour la plaisance au large, le risque de navigation est accru en cas de mauvais temps.

En matière d'immobilier, certains pensent constater les prémices d'une baisse de l'immobilier depuis l'annonce du parc. D'autres constatent que les craintes élevées, il y a trente ans, à l'annonce de la centrale de Penly, se sont révélées infondées.

La Compagnie du Vent a répondu. D'abord, d'après ses études, les processus hydro-sédimentaires littoraux ne sont pas modifiés. Il n'y aurait donc pas d'impact sur le trait de côte, en particulier en baie de Somme.

En ce qui concerne les transactions immobilières, La Compagnie du Vent fait état d'une étude aux Etats-Unis qui porte sur 7 500 transactions immobilières sur plusieurs parcs terrestres. Cette étude a montré que pour ces parcs, il n'y avait pas d'incidence statistique sur le prix de l'immobilier.

La Compagnie du Vent se dit prête à étudier les propositions de participation des citoyens et des collectivités à l'investissement.

Philippe MARZOLF

Merci pour votre attention. Comme on vous l'a dit, c'est ce que nous, au sein de la Commission, avons retenu des débats, des propos de ceux qui sont intervenus. Maintenant, nous avons un temps d'échange avec vous pour savoir si ces enseignements, pour ceux qui ont suivi plusieurs réunions, correspondent à ce que vous avez dit. Est-ce que d'autres veulent insister sur certains arguments et certains points ou pas ? C'est à vous maintenant d'avoir la parole. N'hésitez pas. Comme d'habitude, levez la main, je vous donne la parole et un micro vous arrivera pour vous présenter et donner vos arguments.

Echanges avec la salle

Xavier GRIOCHE, Fédération Environnement Durable

Je voudrais refaire un point sur ce que l'on vient de dire. Déjà, je profite de l'occasion pour dire aux personnes qui sont présentes ici que nous sommes à Fort-Mahon, qu'actuellement, nous sommes en débat public sur le projet de La Compagnie du Vent, un projet de 140 éoliennes, mais qu'en réalité, sur le territoire, en face de nos côtes, vraiment proche, c'est-à-dire d'Etaples jusqu'à Cayeux, il y a d'autres projets, soit l'équivalent de 150 éoliennes en projet en plus du projet de La Compagnie du Vent de 140 éoliennes. Si tous les projets sont accordés, cela fera à peu près 300 éoliennes. Autant dire que vous aurez un horizon visuel totalement bouché, avec que des parcs éoliens et des flashes. C'était pour situer l'état actuel des projets.

Pour revenir au débat public, il est très étonnant qu'avant le débat public, La Compagnie du Vent se soit enthousiasmée en faisant croire que toutes les études qu'elle avait faites étaient super bonnes et qu'elles avaient été réalisées dans le plus grand sérieux et que lorsque les études ont été analysées par des experts, il en est ressorti un bilan plutôt défavorable. C'est quand même assez étonnant. En plus, étant donné que des avis relativement défavorables ont été donnés sur les études concernant la faune, l'avifaune ou la sécurité, La Compagnie du Vent décide de faire plus d'études et d'ouvrir ses portes à d'autres professionnels pour qu'ils l'aident. C'est plutôt étonnant. Je pense que cette démarche aurait plutôt dû être faite avant. Là, on est plutôt dans une démarche de marchand de tapis. Vos études sont dénoncées. Du coup, vous dansez sur deux pieds pour essayer de trouver une solution d'ouverture, alors que visiblement, vous n'avez pas fait l'ouverture dès le départ.

Philippe MARZOLF

C'est plutôt une question que vous posez à La Compagnie du Vent. Est-ce que vous avez des choses à dire par rapport aux enseignements ? Vous qui avez suivi pratiquement toutes les réunions, est-ce que les enseignements vous semblent bien refléter ce qui a été dit ?

Xavier GRIOCHE

Oui, globalement, ils reflètent ce qui avait été dit par rapport à l'analyse des études. Par contre, au niveau du terrain et de la population, vous avez oublié de dire que la population est majoritairement opposée au projet. Tout au moins, c'est ce qui s'est ressenti.

Philippe MARZOLF

On l'a dit plusieurs fois. Les pêcheurs restent opposés, les habitants aussi.

Xavier GRIOCHE

Je ne parle pas des professionnels, je parle de la population en tant que telle. La population du Tréport, etc. est défavorable à ce projet. Vous avez oublié de le préciser.

Philippe MARZOLF

C'est toujours difficile de dire « la population » parce qu'un débat public n'est pas représentatif de tout le monde. On a mis « des intervenants » et « beaucoup de participants ». On a dit que beaucoup de participants sont opposés au projet.

Xavier GRIOCHE

Parmi les participants qui ont participé aux différentes réunions il n'y avait pas beaucoup de participants favorables. Je vais laisser la parole à d'autres personnes.

Philippe MARZOLF

Merci. Je vous laisserai répondre après deux ou trois questions, si vous le souhaitez, notamment sur les études.

Jean-Marie BOULARD

J'interviens à trois titres différents. Je suis président de l'association des propriétaires résidents fort-mahonnais. Je crois que dans mon association, la majorité des gens sont un peu de mon avis. J'ai réussi, en deux jours, à faire un mini-sondage. Ne vous étonnez pas que vous n'avez personne aujourd'hui dans cette salle. Pour moi, il n'y a personne, alors qu'on aurait dû refuser du monde. Quand on est prévenu début juillet d'une réunion qui est programmée, comme vous l'avez dit vous-même, depuis le 28 avril, cela veut dire qu'aujourd'hui, on sert d'alibi. Je n'aime pas être pris en otage.

Philippe MARZOLF

La population n'a pas été informée avant ?

Jean-Marie BOULARD

Absolument pas. Je suis aussi président de l'Office de Tourisme. Les premières affiches ont été déposées à l'Office de Tourisme le 2 juillet et encore, une affiche. On nous a donné une affiche.

Philippe MARZOLF

Vous avez raison de critiquer. C'est normal, nous sommes là pour vous écouter. Il faut dire quand même que le Journal n°1 du débat et la synthèse du dossier du maître d'ouvrage ont été distribués en 150 000 exemplaires en boîte aux lettres, notamment dans toutes les boîtes aux lettres de la ville de Fort-Mahon à l'époque.

Jean-Marie BOULARD

Est-ce que quelqu'un l'a reçu ?

Philippe MARZOLF

A moins que l'on se soit arrêté à Abbeville.

Jean-Marie BOULARD

Vous vous êtes peut-être arrêtés à notre porte. C'est possible.

Philippe MARZOLF

Oui, excusez-moi, c'est moi qui fais une erreur. On a rajouté la réunion de Fort-Mahon parce qu'elle correspondait davantage au projet Grand Large. On s'est dit qu'il était quand même intéressant de faire une réunion, plus haut que la baie de Somme.

Jean-Marie BOULARD

Même si elle n'est pas prévue depuis le 28 avril, sur vos affiches, elle est prévue au moins depuis fin mai puisque la première réunion a été lancée fin mai et que la réunion de Fort-Mahon figure bien sur les affiches. Nous, nous n'avons pas eu le temps de réagir. C'est pour cela que je vous demanderai de surseoir à cette réunion pour en faire une suivante où on ait le temps d'avertir la population et de lui demander son avis, pour que l'on soit plus représentatif. Sinon, la presse va dire que nous étions vingt et qu'il y a vingt personnes qui sont concernées. D'après le sondage que l'on a fait, à 90 %, une majorité de gens sont opposés au projet.

Philippe MARZOLF

Vous pouvez nous donner les sondages, les pétitions, etc.

Jean-Marie BOULARD

On va les continuer parce qu'on n'a pas eu le temps de le faire.

Moi, je vais dire qu'on n'a pas de chance. Je parle aussi de la côte picarde. Je suis vice-président départemental des Offices de Tourisme et à ce titre, je voudrais quand même dire que depuis dix ans, nous avons réussi à nous imposer. Les méchantes langues vont dire que l'on a fait croire aux gens que la baie de Somme est l'une des plus belles baies du monde. Maintenant, tout le monde le croit et on va défigurer l'une des plus belles baies du monde. Si on faisait cela dans la baie d'Along ou en France, si on mettait des éoliennes dans le cirque de Gavarnie ou dans la baie du Mont-Saint-Michel, je voudrais voir la tête des gens quand ils l'apprendraient. Sur la mer du Nord, vous entendez tous les jours à la radio la météo qui dit qu'il fait mauvais et qu'il y a du vent. Nous, on dit qu'il n'y a pas tant de vent que cela. Maintenant, si on nous balance 300 éoliennes, on va dire qu'il y a du vent. Il ne faut pas être con pour installer des éoliennes à un endroit où il n'y a pas de vent.

Ce qui ne me plaît pas non plus, c'est que l'on dise qu'en contrepartie, on va nous donner de l'argent. On va aider les pêcheurs avec dans la manne financière que va rapporter apparemment cette énergie. Moi, je n'y crois absolument pas, mais on peut toujours le dire. On verra plus tard,

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
mais il sera trop tard. On ne va pas démonter les éoliennes dans dix ans parce qu'elles coûtent du fric. Ce n'est pas vrai. Acheter les pêcheurs, nous acheter nous : je dis non ! J'ai toujours vécu à Fort-Mahon, je suis pratiquement natif d'ici. Il y a beaucoup de gens ici qui sont dans mon cas. Je ne veux pas que l'on bousille mon paysage et qu'on me mette des allumettes sur un coucher de soleil. D'abord, les allumettes seront vraiment des allumettes de grande taille. C'est sûr. Il suffit de faire un montage, et non pas fallacieux comme certains disent. On a des couchers de soleil extraordinaires ici. Voir une hélice en plein milieu du soleil quand je prends une photo, cela ne va pas le faire.

Il faudra m'expliquer aussi pourquoi on verra à peine les éoliennes situées à 14 kilomètres, alors qu'on voit les falaises d'Angleterre ou du Tréport situées à 35 kilomètres. C'est bizarre aussi, d'autant qu'elles sont moins hautes.

Je vais rester encore un peu pour écouter ces Messieurs de La Compagnie du Vent. Je vous signale que je ne m'en vais pas voir le match de foot, même si on savait quel était le calendrier quand on a programmé cette réunion. Vous deviez le savoir. On risque peut-être d'être en finale.

Philippe MARZOLF

On n'y a jamais cru, mais peut-être. Je ne sais pas si les matchs étaient programmés.

Jean-Marie BOULARD

Si, on connaissait le calendrier de la coupe du monde.

Philippe MARZOLF

On ne s'intéresse peut-être pas assez au foot. On n'a des choses plus intéressantes à débattre que le foot.

Jean-Marie BOULARD

Je ne vais pas voir le foot, mais je ne veux pas, comme je vous l'ai dit, servir d'alibi ni être pris en otage.

Philippe MARZOLF

Vous ne servez absolument pas d'alibi. Par contre, ce que vous dites est intéressant. A Fort-Mahon, les documents ont été déposés dans 1 632 boîtes aux lettres, avant le début du débat public. C'est l'information que l'on vient de me donner. Vous ne les avez peut-être pas eus.

Vous insistez sur l'aspect lié au paysage. Selon le sondage que vous avez fait, les gens ont une crainte par rapport au paysage.

Jean-Marie BOULARD

Nous avons une seule industrie qui est le tourisme. On n'a que la nature à vendre. Si on nous bousille une partie de notre nature, je regrette, mais cela aura un impact économique énorme également. Vous parlez de création d'emplois, mais on n'a pas parlé de suppressions éventuelles d'emplois. On se bat déjà en temps de crise pour essayer de survivre et de faire survivre nos générations. Aujourd'hui, on se pose des questions. On n'avait vraiment pas besoin de cela.

Philippe MARZOLF

Monsieur ?

Eric KRAEMER, adjoint au maire et président de la société de chasse de la baie d'Authie

Il n'y a pas que la baie de Somme, il y a aussi la baie d'Authie. On a l'habitude de dire que la baie d'Authie est la petite sœur de la baie de Somme. Elle est tout aussi belle, mais elle est plus petite.

En tant qu'élu, je dirais qu'il y a un certain nombre de complexités que l'on peut retrouver comme Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, Ramsar, opération Grand Site, site classé, réserve naturelle, réserve nationale, parc naturel régional et maintenant, parc naturel marin. C'est l'ensemble des problématiques que l'on rencontre sur le secteur, que rencontrent d'ailleurs toutes les communes de la côte quand il s'agit de revoir le plan d'occupation des sols et de préparer le PLU. Les élus de la côte ont pu participer, depuis quelque temps, à un certain nombre de réunions pour le projet de parc naturel marin. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des scientifiques, tels le professeur Dauvin de l'université de Lille, le Professeur Verger qui est professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure. Voilà ce qu'ils disent de notre côte.

« Milieux exceptionnels, les estuaires de la Canche, de l'Authie et de la Somme, berceaux de la biodiversité marine, et le détroit du Pas-de-Calais, contribuent aux richesses économiques des côtes d'Opale et de Picardie. Entre Mer du Nord et Atlantique, la Manche est un milieu dynamique, soumis à de forts courants. Ces conditions déterminent la répartition des sédiments, de la faune et de la flore ». Ils nous disent également que les fonds du détroit du Pas-de-Calais recèlent de nombreux vestiges, témoins de l'histoire maritime. Enfin, selon Fernand Verger, « mouvants et émouvants, les estuaires continuent d'évoluer sous nos yeux, avec une rapidité singulière, au gré des pulsations du milieu marin et de la pression humaine ».

Est-ce que votre projet de parc est compatible par rapport à cela ? Très honnêtement, je ne le pense pas. J'ai cru comprendre qu'il y allait y avoir 3 000 tonnes au pied des 141 éoliennes pour pouvoir les tenir. Qu'est-ce que cela va donner pour les courants ?

Je suis un peu comme Jean-Marie. Quand j'entends que pour les municipalités, il y aurait peut-être une aide aux investissements, je réponds que nous ne sommes pas à vendre. Je suis désolé, nous ne sommes pas à vendre. Merci.

Philippe MARZOLF

On va prendre une troisième question et je passerai ensuite la parole à La Compagnie du Vent. Concernant la taxe, vous avez compris qu'il s'agit d'une taxe et que ce n'est pas La Compagnie du Vent qui l'a décidée. Cette taxe a été sortie dans une circulaire. C'est le Gouvernement qui a décidé

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
de ces 12 000 euros par mégawatt installé en mer, répartis entre communes et activités professionnelles. C'est plutôt au Gouvernement qu'il faut le dire. Il faut qu'il vous donne plus ou qu'il ne vous donne rien du tout.

Eric KRAEMER

Rien. Il y a un proverbe chinois qui dit : « Ne me donne pas un poisson, apprend-moi à pêcher ».

Philippe MARZOLF

Surtout chez vous, c'est important. Monsieur ?

Jean-Pierre BOULARD, représentant des commerçants, artisans et professions libérales d'une partie de la Picardie maritime

Je voudrais poser une première question. Je voudrais savoir si ce projet est soumis à enquête publique. On est en pleine saison, il serait bien que tous les gens qui fréquentent notre station puissent aller en mairie tous les jours mettre, dans les cahiers de doléances, s'ils sont pour ou contre. Cela me paraîtrait important.

Philippe MARZOLF

Pour l'instant, on est dans la phase du débat public qui est nettement en amont de l'enquête publique parce que la décision n'a pas encore été prise et on est sur l'opportunité des objectifs. J'ai rappelé que le Gouvernement va faire un appel d'offres pour 3 000 mégawatts à la fin de l'année, soit l'équivalent de 600 éoliennes sur le littoral français. Les opérateurs vont répondre. Fin juin, l'Etat va donner son accord à certains exploitants qui auront ensuite un dossier administratif à déposer à l'administration pour que l'Etat donne une concession d'utilisation du domaine maritime. Il y aura une enquête publique à la fin, quand tout le dossier sera fait. Ce ne sera pas avant fin 2011. Il y aura de toute façon une enquête publique puisque c'est obligatoire en France, mais ce sera à la fin, dans deux ans.

Jean-Pierre BOULARD

On a parlé de la baie de Somme et de la baie d'Authie, on a parlé des impacts au niveau des courants. On sait qu'à une certaine époque, on s'est plaint que les pieux de bouchot changeaient les courants. Dieu sait que les pieux de bouchot ne sont pas hauts et ne sont pas une éolienne. Ils changeaient déjà les courants. Alors, quand on nous dit que les éoliennes ne vont pas avoir d'impact sur les courants, je pense que c'est complètement faux.

Troisièmement, que devient l'Homme dans tout cela ? On n'aura bientôt plus le droit de faire du char à voile parce que cela dérange les oiseaux. On a lu cela sur certains rapports, il n'y a pas si longtemps. Le char à voile dérangerait les oiseaux, alors que les éoliennes ne les dérangent pas. C'est encore une remarque.

Ma dernière remarque porte sur le visuel. Je reviens d'Arras aujourd'hui, je suis passé entre Saint-Pol et Frévent. Je ne sais pas si ce sont ces Messieurs qui ont sévi, mais il y a moins 150, voire

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
250 éoliennes – j'ai regardé exprès parce que je savais que je venais là ce soir – mises n'importe comment sur un plateau qui est magnifique. Il y a, juste après, le plateau du Montreuillois où il n'y a pas une seule éolienne. C'est magnifique.

On parle aussi de durée de vie. Quelle est la durée de vie du parc ? On va toucher des sous pendant la durée de vie du parc. Quelle est la durée de vie ?

Philippe MARZOLF

Normalement, c'est une concession de trente ans donnée par l'Etat.

Jean-Pierre BOULARD

J'ai fini mes remarques.

Philippe MARZOLF

On va peut-être demander à La Compagnie du Vent de répondre sur les études. Il y a eu plusieurs interpellations sur les courants sédimentaires, sur le tourisme, sur le paysage. Qu'est-ce que vous pouvez dire, même si on reparlera tout à l'heure du paysage et de l'impact visuel ?

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités *offshore* à La Compagnie du Vent et chef de projet du parc éolien en mer des deux côtes

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis le chef de projet du parc éolien en mer des deux côtes. Je suis accompagné, à ma droite, de Paul Neau qui dirige un bureau d'études qui s'appelle ABIES et qui est en charge des études d'impact sur l'environnement et donc de toutes les études que l'on a faites. En général, nous étions un trinôme, mais Pierre Lagandré, directeur général adjoint de La Compagnie du Vent qui nous accompagne habituellement, n'a pu être là ce soir. Il attend, à ces heures-ci, un bébé, il a donc préféré rester aux côtés de sa femme et on le comprend tous.

Par rapport à toutes les questions, je ne vais pas m'étendre sur les réponses, d'autant qu'il y a des aspects que nous avons déjà traités auparavant. Je voulais juste revenir sur les études. Les études que l'on a faites, notamment sur la sécurité maritime, n'ont pas été critiquées par les experts indépendants dans le sens où elles répondent à des normes qui existent au niveau européen et qu'elles ont été réalisées par des experts qui sont reconnus en France pour ces études de risques au titre de la sécurité maritime.

Effectivement, il y a eu des remarques sur les études concernant l'avifaune, les oiseaux. Je dirais que c'était justement l'intérêt de ce débat. Vous dites qu'elles auraient dû être faites avant, je vous assure que nous avons monté ces études avec certaines associations environnementales. Il y a plusieurs associations environnementales. Certaines, d'ailleurs, ne peuvent pas s'entendre, malheureusement. Cela existe. Maintenant, on l'a pris en compte. Je présenterai tout à l'heure nos propositions. Je pense que c'est le but d'un débat public de pouvoir avancer sur ces sujets et s'améliorer.

Comme Monsieur Marzolf l'a dit, on ne cherche pas à acheter tout le monde. C'est le Gouvernement qui a décidé d'instituer une taxe spécifique aux éoliennes en mer que l'on va payer.

D'où l'intérêt d'en discuter ensemble. Vu que cette taxe existe, comment peut-on en faire un outil qui soit le plus utile et le plus équitable possible pour les différents acteurs concernés par un tel projet ?

Concernant les courants, je pourrais m'étendre sur ce sujet parce qu'il est éminemment important. On n'a jamais dit qu'une éolienne ne modifie pas un courant. Il faut bien voir quelle est la modification des courants liée à une éolienne. Le pieu fait *grosso modo* cinq mètres de diamètre. Il y en a un tous les 600 mètres et tous les 1 000 mètres. C'est quand même une implantation très localisée. Je crois que de l'ordre de 0,01 % du volume d'eau est occupé par les éoliennes. On s'est rendu compte que la modification était très localisée et ne pouvait pas impacter le trait de côte. On a fait intervenir un bureau d'études qui s'appelle CREOCEAN et qui a travaillé sur ce sujet pour nous. Vous connaissez peut-être CREOCEAN. Ce bureau d'études intervient déjà sur la protection de la baie de Somme, au niveau de Mers-les-Bains, d'Ault, etc. Ils sont reconnus localement. Ce sont eux qui préparent d'ailleurs les futurs épis qui vont être installés à Cayeux, ce sont eux qui ont fait les études.

Je vais passer rapidement la parole, sur l'aspect paysager.

Paul NEAU, bureau d'études ABIES

Concernant les études sur la faune et la flore qui ont été pour partie critiquées, on peut dire qu'on a appliqué les meilleures méthodes européennes. On a appliqué les standards européens. Le choix a été fait par exemple de faire des suivis ornithologiques par avion et non pas par bateau. C'est un choix qui a été fait, en pesant le pour et le contre. On pourra y revenir, mais c'est quelque chose qui a été fait en connaissance de cause.

Il a été dit, tout à l'heure, que l'on voit les falaises qui sont à trente kilomètres. J'y reviendrai tout à l'heure avec une présentation sur les aspects visuels. On peut distinguer que les falaises ont peut-être une hauteur moindre, mais elles ont une largeur très importante puisqu'elles s'étalent sur des kilomètres et des kilomètres, alors qu'une éolienne fait cinq mètres de large. La perception ne peut donc pas être comparée en ce qui concerne la largeur.

Sur le tourisme, je dirai qu'il y a eu un débat. Un représentant du Conseil Général de la Somme a dit qu'il pensait que dans un premier temps, le parc pourrait être attractif par un effet de curiosité. Je reprends ses termes.

Philippe MARZOLF

C'est Monsieur Mathon.

Paul NEAU

A partir du moment où c'est quelque chose qui peut être vu ou qui peut ne pas être vu, il y a toute une communication en la matière ou pas. La remarque que vous faites en disant que les gens vont venir pour une fois, c'est justement le débat qui doit être fait. Lors du débat sur le tourisme, c'est un élément qui a été donné. Pour citer un exemple que nous avons déjà eu l'occasion de citer, les Anglais sont en train de construire un parc dans l'estuaire de la Tamise. L'objectif est qu'il leur serve de vitrine pour les Jeux Olympiques de 2012. Ils utilisent l'image de marque de l'énergie

Vous voyez que différentes approches peuvent être possibles. On ne dit pas que le projet va attirer les touristes. On dit qu'au minimum, il ne devrait pas les faire fuir.

Concernant les oiseaux, je peux rentrer un peu plus dans le détail. Des études ont été faites et on a aussi un retour d'expérience. Les premiers parcs éoliens, en France, ont été implantés il y a une vingtaine d'années et de nombreuses études ornithologiques ont été faites. Le sens le plus développé des oiseaux, c'est la vue. De manière générale, les oiseaux voient les éoliennes et les évitent. Ceci dit, il y a des situations, par exemple de moindre visibilité, où il y a des accidents, mais les mortalités sont faibles. A l'expérience de tous les parcs éoliens sur terre et sur mer, on a constaté aussi que l'impact est variable selon les espèces. Pour caricaturer, certains oiseaux sont agiles, d'autres ne le sont pas. Certains sont attentifs, d'autres ne le sont pas. Cela va donc dépendre de chaque espèce.

L'objectif de notre travail, en tant que bureau d'études, est d'analyser sur site quels sont les oiseaux qui fréquentent les lieux. En l'occurrence, pour le parc des deux côtes, deux types de suivis ont été faits, d'une part un suivi par avion. Un quadrillage a été fait. Sur terre, on fait des transects à pied ; là, on fait des transects par avion. Cela a été fait tous les quinze jours, pendant un an. Il y avait d'autre part un radar qui a regardé le mouvement des oiseaux. L'avantage, c'est qu'on peut observer le mouvement, même si les conditions de visibilité sont moindres. Ce sont les deux outils qui ont été utilisés.

L'un des enseignements du radar, c'est que globalement, plus on s'éloigne de la côte, moins la fréquentation des oiseaux est importante. C'est quelque chose que l'on constate de manière générale. Nous, on a l'expérience d'autres couloirs migratoires majeurs du côté du littoral méditerranéen où des parcs éoliens sont implantés perpendiculairement à la migration, ce qu'il ne faut pas faire. On a un retour d'expérience, avec des mortalités qui sont faibles. Concernant l'impact des éoliennes sur les oiseaux, on a donc des retours d'expérience et le site a été analysé.

Philippe MARZOLF

Monsieur veut réagir.

Fabrice PRINCE, président des chasseurs de gibier d'eau du canton de Rue et élu

Je vais vous dire que ce que vous venez de dire est faux. Allez tous les jours au pied d'un parc éolien terrestre et vous allez voir ce que vous allez trouver. C'est différent que sur la mer. En mer, que voulez-vous trouver ? La mer part et revient.

Paul NEAU

Je vais répondre plusieurs choses. Des suivis de mortalité ont été faits, avec des passages très réguliers.

Fabrice PRINCE

Vous arrivez à dormir en disant des « conneries » pareilles à chaque fois ! Arrêtez ! Vous êtes en train de nous prendre pour des têtards. Arrêtez !

Paul NEAU

Ce n'est pas moi qui ai fait les suivis, ce sont des ornithologues, en partie des ornithologues de la Ligue pour la Protection des Oiseaux dont le métier est de protéger les oiseaux. Il y a un chiffre qui était indiqué tout à l'heure sur la mortalité des oiseaux à l'intérieur d'un parc éolien en mer. La mortalité a été mesurée avec des radars installés à l'intérieur du parc éolien qui se déclenchaient quand un volatile entrait en collision. Le chiffre de 45 ou 47 a été précisé tout à l'heure, il correspond à la mortalité constatée sur un parc de 70 ou 80 machines, sur un an. On a quelque chose qui est très précis.

Philippe MARZOLF

Monsieur veut réagir.

Fabrice PRINCE

Ce qui est inquiétant, ce n'est pas la mortalité des oiseaux quand ils se tapent dans une hélice. Cela arrivera tous les jours. Cela arrive dans les voitures, cela arrive n'importe où. Ce que l'on peut craindre, c'est que cela change complètement la direction des oiseaux et que l'on n'ait plus d'oiseaux au parc du Marquenterre. Voilà ce qui est inquiétant. Ce n'est pas le fait qu'il y ait un oiseau qui se tape dans une hélice. On s'en fout de cela !

Paul NEAU

Nous, on regarde les deux. C'est pour cela que je vous disais qu'avec les radars, on voit quels sont les couloirs de migration. On constate que plus on est loin de la côte, moins il y a de mouvements.

Philippe MARZOLF

Autre réaction. Monsieur voulait réagir.

Daniel JENINEZ, Rue

J'ai déjà posé la question la dernière fois concernant le projet d'ensemble. Votre projet, ce sont 140 éoliennes, mais on a entendu parler tout à l'heure de 150 éoliennes un peu plus loin.

Philippe MARZOLF

Pour l'instant, Monsieur, personne ne sait puisqu'il va y avoir un appel d'offres à la fin de l'année.

Daniel JENINEZ

Justement. Et les projets anglais ? Vous parlez simplement des incidences avec 140 éoliennes. Si on a plusieurs fois 140 éoliennes qui vont se trouver dans le couloir de la Manche, que va-t-il se passer ? Vous ne pouvez pas estimer les incidences sans regarder un projet d'ensemble, avec le nombre de parcs éoliens implantés dans ces zones. Ce n'est pas possible, ce n'est pas sérieux. Par combien vont être multipliées les incidences sur le couloir migratoire ou sur le fond de la mer ? Vous ne pouvez pas faire une étude simple sur un simple parc. Il faut une étude d'ensemble. L'Etat français, puisqu'il s'agit de l'Etat, pourrait remonter au niveau européen et voir quels sont les projets côté anglais et côté français.

Philippe MARZOLF

On a déjà du mal à savoir quels sont les projets en France, alors s'il faut aller demander aux Anglais, cela va être compliqué. Monsieur avait demandé la parole.

Fabrice GOSSELIN, délégué CPNT du Pas-de-Calais, président de l'association des pêcheurs à pied de la côte d'Opale

Bonsoir à tous. Au sein du bureau de l'association des pêcheurs à pied de la côte d'Opale, il y a Pierre-Georges Dachicourt qui est le président national du Comité National des Pêches. Les marins pêcheurs sont derrière nous et ils sont aussi totalement opposés à la mise en place d'éoliennes.

Je voudrais rebondir sur ce que Monsieur a dit tout à l'heure. Je peux vous citer une célèbre biologiste, Madame Winkelmann, qui a fait une étude d'impact dans les îles Withland, au large de l'Ecosse. Ils ont dénombré 140 000 oiseaux morts en un an.

Je voudrais rebondir aussi sur une autre chose. Vous parlez du faible impact des éoliennes dans les parties terrestre, mais il faut savoir que depuis qu'il y a des éoliennes par chez nous – j'habite au Touquet, à quarante kilomètres de Fauquembergues – on a une prolifération de renards. Quand vous faites une étude d'impact des éoliennes, vous ne passez que deux ou trois fois par mois, alors que le renard passe une fois le matin et une fois le soir et il ramasse tout. Je suis un chasseur de bécasses depuis trente ans, dans un couloir de migration qui est très important. Je peux vous dire que l'on voit de moins en moins de bécasses.

Nous avons monté un collectif qui s'appelle « Mer et Terre d'Opale ». Il y a Daniel Fasquelle qui est député UMP, Jean-François Rapin qui est conseiller régional UMP, etc. Nous avons voté une motion et tous les maires de la Communauté de Communes de Mer et Terre d'Opale refusent tout impact d'éoliennes, tout comme les marins pêcheurs et les pêcheurs à pied. On est un collectif de 27 000 pêcheurs, compris entre Berck et Calais. Avec CPNT, etc. on va tout remuer et on va aller dire un petit bonjour à Monsieur Borloo.

Philippe MARZOLF

Il faut y aller avant fin septembre parce qu'à partir de septembre, l'appel d'offres sera lancé.

Fabrice GOSSELIN

On a eu une réunion avec Monsieur Gérard Larcher, au mois d'avril, à Fauquembergues et avec Madame Valérie Létard. Madame Valérie Létard nous a dit qu'elle était scandalisée de voir autant d'éoliennes et qu'elle ne pouvait imaginer que cela pouvait être aussi laid. Si vous voulez, j'ai les articles de presse.

Philippe MARZOLF

Surtout, ce qui nous intéresserait, c'est d'avoir le nom de l'étude anglaise. Il faut donner le nom exact et la référence pour qu'on puisse la trouver. Monsieur avait demandé la parole.

Eric KRAEMER

Quand on se présente tous les quinze jours ou tous les mois au pied des éoliennes pour voir le nombre de cadavres, comme il y a beaucoup plus de renards, c'est bien la preuve qu'il y a ce qu'il faut pour qu'ils mangent.

Je crois que l'objectif qui est fixé est de 6 000 mégawatts en termes d'éolien *offshore*.

Philippe MARZOLF

D'ici 2020.

Eric KRAEMER

C'est demain, 2020. Vous nous avez montré, lors d'une dernière réunion, qu'il y avait deux endroits où vous pouviez installer ce genre de parcs éoliens. C'est le sud, en Méditerranée, mais on sait que cela ne se fera jamais. Vous n'irez jamais mettre des éoliennes à Monaco ou à Nice parce qu'ils ne se laisseront pas faire, ce que l'on va faire nous aussi d'ailleurs.

Philippe MARZOLF

Sans prendre parti, je précise qu'il a été dit dans le débat que ce n'était pas possible en face de Monaco et de Nice parce que les fonds sont beaucoup trop profonds. Il faudrait mettre des éoliennes flottantes.

Eric KRAEMER

Il existe des éoliennes flottantes.

Philippe MARZOLF

Dans quatre ou cinq ans, ce sera mature, d'après ce qui a été dit.

Eric KRAEMER

Elles existent. Ils peuvent donc mettre des éoliennes flottantes en face de Monaco. Cela ne nous dérange pas, nous.

6 000 mégawatts, cela veut dire que tout va être concentré sur notre côte. Il n'y a que chez nous. Vous n'allez pas en mettre face à Monaco, on est d'accord.

Philippe MARZOLF

Il y a aussi un peu de Pays de Loire, un peu de Bretagne, un peu de Languedoc-Roussillon.

Eric KRAEMER

Il n'y a pas grand-chose. Chez nous, c'est mieux parce que c'est de 10 mètres à 20 mètres. 6 000 mégawatts correspondent à 1 200 éoliennes sur notre côte et non pas à 140 ou deux fois 140. Cela fait 1 200 éoliennes, tout simplement. Il faut le dire. Une fois qu'on aura mis le doigt dedans, on sera mort. Les 1 200 éoliennes, on va se les goinfrer d'ici 2020. C'est cela qu'on ne veut pas. On n'en veut pas de vos éoliennes. Combien de fois faut-il vous le dire ?

Philippe MARZOLF

Monsieur, qui veut nous montrer sa belle carte des contraintes du Préfet Caron ?

Jean-Pierre FLOUR, garde-chasse en baie d'Authie

Je suis un amoureux de la nature. Vous nous dites que le projet est ficelé pour 140 éoliennes. Je vais rejoindre Eric parce que le plan est bien ficelé, je l'ai en main. Il vient du Ministère, suite à Monsieur Dachicourt.

A part cela, j'ai une question à poser. Quelles vont être les règles de navigation entre ces éoliennes ? Est-ce qu'on aura encore le droit de naviguer en tant que plaisancier ?

Philippe MARZOLF

Une Grande Commission Nautique va décider des conditions de navigabilité à l'intérieur du parc. Pour l'instant, les différents Comités Régionaux de Pêche ont pris une position officielle en disant qu'ils ne voulaient pas qu'il y ait de pêche à l'intérieur des parcs.

Jean-Pierre FLOUR

On vient de nous prêcher que le parc allait favoriser l'activité touristique. Il n'y aura plus de plaisanciers ni de bateaux qui pourront venir sur nos côtes.

Philippe MARZOLF

Ils iront peut-être autour, quand les poissons sortiront du parc.

Jean-Pierre FLOUR

Si on prend le plan, c'est de la baie de Seine, c'est-à-dire du cap Antifer, jusqu'à Dunkerque. Ce n'est pas la peine de me dire « non », j'ai le plan en main.

Philippe MARZOLF

Ce sont 750 kilomètres carrés, c'est dans les plans de Monsieur le Préfet.

Jean-Pierre FLOUR

Cela fait 1 300 éoliennes qui vont être installées par chez nous.

Philippe MARZOLF

D'après les termes exacts, ce sont des zones techniquement favorables qui pour l'instant, ont été déterminées par le Préfet Caron, après concertation avec les acteurs. Actuellement, il est en train de revoir les mêmes acteurs, d'abord les pêcheurs, pour voir comment on transforme ces zones techniquement favorables de 750 kilomètres carrés en zones propices.

Jean-Pierre FLOUR

Ils sont déjà bien définis parce qu'on sait très bien que l'on peut implanter des éoliennes en baie d'Authie, en baie de Canche jusqu'à Boulogne et Dunkerque. C'est marqué sur les plans. Alors, que l'on ne vienne pas nous dire que cela va favoriser le tourisme. Excusez-moi, mais je ne suis pas d'accord avec vous.

Philippe MARZOLF

Des réactions ? S'agissant des quantités d'éoliennes, on ne sait pas.

Jean-Mathieu KOLB

Je vous rejoins dans le sens où c'est le discours de ceux qui travaillent sur ces cartes. Ce sont des zones techniquement favorables. C'est une précision importante. D'ailleurs, sur ces zones, on voit bien qu'il y a aussi beaucoup de rouge. Elles ne prennent pas en compte les contraintes précises d'étude d'impact sur l'environnement qui vont encore réduire ces zones. C'est un sujet important. D'ailleurs, l'idée du gouvernement est de faire des appels d'offres pour justement définir des projets qui soient aussi répartis sur le territoire. Cela a déjà été fait en terrestre. N'oublions pas que le tarif d'achat de l'électricité éolienne à terre a été modulé en fonction du productif du site, pour éviter que dès le départ, tous les sites terrestres se concentrent sur les franges littorales et pour les répartir sur le territoire. L'Etat travaille par appels d'offres. Dans toutes les études que l'on a faites,

Je voulais compléter le propos en ce qui concerne les conditions de navigation. D'un point de vue purement réglementaire, c'est la Grande Commission Nautique qui décide. C'est clair et net. Je peux vous dire qu'à ce jour, il n'y a pas de parc éolien en Europe où il y a une interdiction pour la pêche plaisancière. On a un retour d'expérience pour une fois en France puisqu'il y avait eu un premier projet éolien en mer qui avait été autorisé au large de Veulettes-sur-Mer, plus au sud, dans le cadre d'un premier appel d'offres qui avait été lancé par le gouvernement en 2004. Là-bas, il y a déjà eu une Grande Commission Nautique et elle avait décidé d'autoriser la navigation des bateaux de moins de trente mètres au sein d'un parc éolien.

Philippe MARZOLF

Sans chalutage.

Jean-Mathieu KOLB

Oui, sans activité autre que la navigation. Il y a des zones d'interdiction autour de chaque pieu, localement. L'objectif est d'éviter que les gens essaient d'aborder une éolienne parce que cela n'est pas donné à tout le monde. Il faut des conditions, des formations, etc. Je rappelle que le parc tel qu'on l'envisage, c'est une éolienne tous les six cents mètres ou tous les milles mètres, soit un tiers de mille et quasiment trois quarts de mille nautique entre chaque éolienne. Evidemment, il faut mettre en face des conditions un balisage maritime qui soit adapté pour garantir la sécurité. Cela a été montré au cours des interventions d'experts. Il y a une réglementation internationale qui existe. C'est l'AIMS, l'Association Internationale de Signalisation Maritime, « les phares et balises » qui a défini cette règle. Elle est basée sur les feux à éclats jaunes sur les extrémités, les feux de danger que les plaisanciers connaissent. Il y a une cardinale sur toutes les extrémités. Ensuite, il y a des feux à éclats tous les deux ou trois milles nautiques. C'est une précision que je vous fais et je peux fournir la réglementation AISM à la CPDP.

Paul NEAU

On pourra parler un peu plus du balisage. Monsieur, vous avez posé la question des impacts cumulés. On a parlé tout à l'heure de l'échéancier des autorisations administratives. Suite à ce débat public, si La Compagnie du Vent décide de poursuivre son projet, il y aura une étude d'impact sur l'environnement du projet et dans cette étude d'impact, nous nous devons d'utiliser l'impact cumulé sur le paysage, l'impact cumulé sur les poissons, l'impact cumulé sur les oiseaux. C'est le b.a.-ba de notre travail de regarder ces impacts cumulés.

Philippe MARZOLF

Les gens disent qu'il y aura plusieurs parcs.

Paul NEAU

Nous devons regarder les impacts de tous les parcs en projet qui sont autorisés. C'est notre travail.

Philippe MARZOLF

Ils doivent être autorisés au moment où vous le faites. Comme pour l'instant, rien n'est autorisé, vous ne pouvez pas le faire.

Paul NEAU

On peut aussi prendre en compte l'impact cumulé, si on sait que dans cette zone, il y aura tant de mégawatts autorisés. Un chapitre va y être consacré.

Philippe MARZOLF

On vous a présenté tout à l'heure le balisage maritime. C'est un feu jaune aux angles du parc qui a une visibilité minimum de cinq milles et au pourtour du parc, tous les deux ou trois mâts seulement. Par contre, le balisage aéronautique est encore à l'étude. Ils ne savent pas encore s'il y aura un feu sur chacune des éoliennes. Pour l'instant, c'est ce que le DGAC, la Direction Générale de l'Aviation Civile nous a plutôt dit, mais cela peut encore changer.

Paul NEAU

Concernant la prolifération des renards, c'est la première fois que j'entends cela. Je suis dans l'éolien depuis un certain temps.

Philippe MARZOLF

C'est la première fois en réunion publique en tout cas.

Paul NEAU

Tout à fait. Ici, en une autre occasion, cela a été dit. Je fais des études d'environnement dans l'éolien depuis maintenant une quinzaine d'années. C'est la première fois que des gens de terrain me font la remarque. Il serait intéressant d'approfondir cette question avec vous pour voir exactement si les éoliennes sont 100 % responsables de cette prolifération des renards ou s'il y a d'autres raisons, pour essayer de donner des éléments objectifs et scientifiques à ce fait. Peut-être est-ce dû aux éoliennes. Je ne sais pas. Peut-être n'est-ce pas dû aux éoliennes.

Philippe MARZOLF

Une réaction ? C'est vrai qu'il serait certainement nécessaire de faire ces études et qu'il ne suffit sans doute pas d'aller voir deux ou trois fois par mois.

Jean-Marie BOULARD

Je voudrais revenir sur votre réflexion de tout à l'heure. Vous faites partie normalement d'un organisme complètement indépendant.

Philippe MARZOLF

Non, pas normalement. Il est complètement indépendant.

Jean-Marie BOULARD

Il est complètement indépendant, je veux bien vous croire. Dès lors, vous nous devez de dire si vous avez une réaction, qu'elle soit pour, contre ou sans avis. Moi, j'ai fait un petit sondage, il y avait des pour, des contre et des sans avis. J'ai eu des réponses.

Vous m'avez fait peur tout à l'heure parce que vous nous avez dit qu'il était trop tôt pour l'enquête publique. Quand se passe l'enquête publique ?

Philippe MARZOLF

Fin 2010, il y aura les appels d'offres, d'après ce que dit le Ministère. C'est le Gouvernement qui est le maître d'œuvre. Le choix des opérateurs serait en juin 2011. Ensuite, les opérateurs auront à faire un dossier technique à soumettre à l'administration qui pourra alors donner l'autorisation d'utilisation du domaine public maritime, après une enquête publique qui aura peut-être lieu fin 2011 ou mi-2012.

Jean-Marie BOULARD

Tout à l'heure, quand quelqu'un a proposé d'aller à la fédération au mois de septembre, vous avez dit qu'il sera trop tard, que l'appel d'offres sera fait. C'est vraiment nous prendre pour des imbéciles. Vous nous dites que ce n'est pas la peine de réagir maintenant parce qu'il est trop tôt et qu'il ne sera pas la peine de réagir au mois d'octobre, il sera trop tard. Moi, je voudrais comprendre.

Philippe MARZOLF

Je ne vous ai jamais dit qu'il ne fallait pas réagir maintenant. J'ai dit au contraire qu'il fallait aller voir Monsieur Borloo avant fin septembre, avant que lui-même lance l'appel d'offres. Il faut que l'on vous explique quelque chose. La CNDP est une autorité administrative indépendante, elle met en application une loi. Tout maître d'ouvrage est obligé de nous saisir, quand son projet est supérieur à 300 millions d'euros, mais il peut nous saisir quand il veut. Il n'est pas écrit dans la loi que cela doit être en accord avec nous ou pas. Par contre, quand on est saisi, on a deux mois pour prendre une décision et savoir s'il faut ou pas un débat public. Si on ne prend pas de décision, c'est comme si on avait décidé qu'il n'y avait pas de débat public. On a donc été obligé de répondre à la saisine de La Compagnie du Vent, on a été obligé de décider un débat public. Je vous rappelle que la CNDP, comme je l'ai dit à la dernière réunion, a pris une décision officielle en décidant d'alerter le Gouvernement, le Ministère de l'Ecologie, Monsieur Borloo pour lui dire tout l'intérêt qu'il y aurait à organiser non pas un débat sur un seul projet, mais sur la façade maritime Manche et Mer du Nord, ce que vous dites tous. On n'est pas une autorité qui peut décider quelque chose ni s'autosaisir. C'est au Gouvernement de nous saisir pour faire un débat plus large.

Jean-Marie BOULARD

C'est l'autre question que je voulais poser. Si l'appel d'offres n'est pas fait, comme vous l'avez dit, cela veut dire qu'aujourd'hui, il peut y avoir plusieurs candidats et non pas seulement La Compagnie du Vent.

Philippe MARZOLF

Bien sûr.

Jean-Marie BOULARD

Est-ce que nous aurons un autre débat avec les concurrents de ces Messieurs ?

Philippe MARZOLF

Je l'ai dit également en réunion publique. C'est la loi. Si leur projet est supérieur à 300 millions d'euros, ils seront obligés de saisir la CNDP. Comme la CNDP a été un peu poussée par La Compagnie du Vent, alors qu'on aurait préféré que ce soit le Ministère qui nous saisisse à organiser un débat, on sera obligé, pour qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence – sinon, on va être attaqué – de décider un débat public pour chaque projet.

Jean-Marie BOULARD

On se reverra alors.

Philippe MARZOLF

Je ne sais pas si c'est moi qui le ferai, mais en tout cas, vous reverrez la CNDP.

Jean-Marie BOULARD

Je ferai quand même une dernière remarque. On parlait tout à l'heure du danger pour les oiseaux. Je veux bien admettre que nous allons avoir 45 victimes par an, mais planter 150 blocs de béton au milieu de l'autoroute maritime la plus fréquentée du monde, vous n'allez pas me dire que cela ne fera pas de victime parmi les bateaux.

Paul NEAU

Jean-Mathieu Kolb a une carte qui présente le rail de navigation dans la Manche. Comment est situé le projet de parc éolien des deux côtes, la version Large qui est la version retenue et proposée par La Compagnie du Vent.

Jean-Mathieu KOLB

Effectivement, nous sommes au large d'un détroit, dans la Manche qui est une zone très fréquentée : 250 navires dans un sens, 250 dans l'autre. On n'est pas loin des 500 à 600 bateaux qui avaient été annoncés par la Préfecture Maritime. Ce n'est pas loin de 20 % du trafic maritime mondial.

Vous pouvez voir ici le relevé du transit des bateaux au jour le jour. On voit notamment apparaître ce qu'on appelle le fameux rail de navigation qui est cette autoroute sur laquelle sont sensés naviguer les bateaux, sauf quand ils sortent d'un port. C'est le cas au Havre. On voit des navigations depuis Le Havre, etc. Pour faire rapidement, on est dans un secteur où il y a quand même des surveillances : des sémaphores, des CROS, notamment le CROS Gris-Nez. Pour faire simple, sur les études que l'on a faites et qui respectent encore une fois les normes européennes, on prend en compte l'accidentologie. Les points rouges sont les accidents recensés par le Bureau d'Enquête et d'Accidents en Mer, le BEA Mer.

Philippe MARZOLF

Il y en a beaucoup devant Le Havre.

Jean-Mathieu KOLB

Il y en a beaucoup devant Le Havre. Ce sont des collisions.

Dans cette zone, l'un des critères, c'est que nous sommes assez loin des routes maritimes. On est dans une zone peu accidentogène. Néanmoins, on prend en compte l'accidentologie, on prend en compte les conditions locales, c'est-à-dire la houle, les courants, la vitesse des vents et on simule les accidents. C'est la norme encore une fois qui existe au niveau européen. On simule les accidents, notamment les deux accidents rencontrés classiquement dans la Manche, malheureusement. C'est d'une part l'avarie, qu'elle soit de moteur ou de barre. C'est d'autre part la mauvaise route. Vous le savez très bien puisqu'il est déjà arrivé, notamment au niveau des bifurcations, que des bateaux partent tout droit en direction du Touquet. En fait, cette norme est très conservatrice puisqu'elle nous empêche de prendre en compte les moyens de secours, que ce soient les remorqueurs, les moyens sécurisés, etc. Sans prendre en compte tous ces moyens de secours, nous devons définir un risque d'accidentologie qui est une succession d'hypothèses défavorables. On se rend compte que le projet Large que l'on privilégie pour le moment, est acceptable dans le cadre de cette norme européenne. Ce n'est pas le cas de la variante Grand Large que je présenterai un peu plus tard et qui est plus loin.

D'ailleurs, pour répondre à une question qui a été posée dans le cadre du débat public – j'espère que l'on pourra apporter la réponse dans les temps – on a fait simuler la variante Littoral placée à l'endroit du Grand large et on retombe encore dans un risque d'accidentologie au-dessus de la norme. Cela veut dire que la contrainte est vraiment l'éloignement du rail. Le projet que l'on privilégie est à trente kilomètres de ce rail. C'est un paramètre très important. Ce sont des chiffres avec des hypothèses défavorables où on ne prend pas en compte les moyens de secours. On a des moyens de secours. Ils sont divers. Je les cite, mais je ne vais pas avoir le temps de les détailler. On a des moyens de secours qui peuvent intervenir.

On propose forcément de respecter les balisages qui sont recommandés, en particulier au niveau international, de renforcer les moyens locaux de la SNSM, de mettre des moyens à disposition des

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
bateaux de pêche, notamment des récepteurs AIS, sur les éoliennes et dans les bateaux, afin qu'en cas de route toute droite vers une éolienne, il y ait un bip. Les marins le connaissent, surtout que l'AIS est en train de devenir obligatoire pour les pêcheurs. On propose également des entraînements, des moyens locaux de sauvetage. Voilà les études et les recommandations que l'on a faites et voilà ce que je peux dire pour le moment sur la sécurité maritime. J'ai été court.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous pouvez juste remettre la première carte avec le rail ? On voit par exemple que mettre des éoliennes par ici va être très difficile parce que c'est beaucoup trop resserré. Il y a des places ici, il y a des places là et ensuite, il y a des places là. C'est ce qui ressort de la présentation faite par le Préfet Maritime notamment.

Jean-Marie BOULARD

Le problème, ce ne sont pas les voitures qui roulent bien sur l'autoroute, mais celles qui sortent de l'autoroute. Là, c'est exactement la même chose. Pour les navires qui sont sur l'autoroute, il n'y a pas de problème, ce qui n'est pas le cas de ceux qui pour une raison ou pour une autre, vont en sortir.

Philippe MARZOLF

Là, ils sortent de l'autoroute pour aller au Havre.

Jean-Marie BOULARD

C'est une bretelle d'autoroute, ça. On a bien vu un bateau se claquer contre un sous-marin. Pourquoi ne se claquerait-il pas dans une éolienne ?

Philippe MARZOLF

Si les militaires s'y mettent, c'est sûr.

Jean-Mathieu KOLB

C'est pour cela que la norme qui existe au niveau européen nous impose de simuler des scénarios d'accidents. C'est avec cela que l'on calcule les probabilités. Je tiens à préciser que c'est la même norme qui existe pour toute installation en mer, que ce soit une plateforme ou autres. C'est une norme européenne et les études ont été faites en la respectant. Je tiens encore à rappeler qu'à ce jour, mille éoliennes tournent au large des côtes européennes et qu'il n'y a pas eu d'accident majeur rencontré.

Eric KRAEMER

Vous parlez d'accidents. Combien d'incidents ?

Philippe MARZOLF

Vous voulez parler, Madame.

Madame HENNEVIN, propriétaire près de la mer

Vous nous parlez des côtes européennes, mais nulle part, au large du Danemark, les côtes ne sont aussi rapprochées que chez nous.

Philippe MARZOLF

C'est ce que les pêcheurs ont dit quand nous sommes allés au Danemark. Ils ont dit que la Mer du Nord est très grande et qu'ils passent donc plus loin.

Madame HENNEVIN, propriétaire près de la mer

Je n'ai pas très bien compris le deuxième graphique où vous parliez de 28 fois plus important.

Jean-Mathieu KOLB

Si on poursuit ces routes, on retrouve ces mêmes densités de bateaux plus au nord. Je tiens juste à signaler qu'au nord-est, en face de la pointe de Kent, à Thanet, il y a un projet qui vient d'être construit. Il y a des projets dans la Tamise où il y a du trafic maritime. Il y a des projets plus au nord, au large de la Belgique et de la Hollande, à proximité des ports que l'on connaît très bien, notamment Rotterdam. Certes, ce ne sont pas les mêmes contextes, mais ce sont des zones où il y a aussi du trafic maritime. Les projets ont été situés là en respectant les mêmes études préalables et les mêmes normes que nous avons appliquées. Aujourd'hui, il n'y a pas d'accident dans ces zones qui sont aussi très fréquentées, si tant est que l'on respecte les normes qui existent.

Quant à cette norme, elle nous impose de simuler des accidentologies. On a le trafic, on a la houle, on a le courant. Sur tout le secteur alentour, on doit simuler l'avarie d'un bateau. Il perd sa barre, il perd son moteur. L'autre risque d'avarie que l'on constate malheureusement dans la Manche, c'est la mauvaise route, c'est-à-dire un navigateur qui ne respecte pas le rail parce que le quart est mal effectué. Cela arrive. On doit simuler cette accidentologie, sans prendre en compte les moyens de secours. C'est la norme. C'est comme s'il n'y avait pas de remorqueur ni de moyens de secours. C'est de cette manière que l'on calcule l'accidentologie et elle doit être supérieure à cent ans pour un projet qui est jugé acceptable. Lorsqu'elle est inférieure à cinquante ans, tout projet est directement refusé. C'est la norme.

Philippe MARZOLF

Il y a 28 fois plus de risques dans le projet Grand Large parce qu'il est plus près du rail, d'après ce que je comprends, que dans le projet Large qui est beaucoup plus loin du rail.

Jean-Mathieu KOLB

On a montré que le projet Grand Large, plus proche du rail, était beaucoup plus accidentogène.

Eric KRAEMER

Vous parlez d'accidents et non pas d'incidents. Vous nous parlez que des accidents et non pas des incidents majeurs. Le jour où il y aura un incident dans le parc, ce sera un autre spectacle. Parlez des incidents et non pas des accidents. En plus, vous dites qu'il n'y a eu aucun accident dans les parcs éoliens. Citez-moi aujourd'hui un parc éolien avec une autoroute à bateaux, dans le monde, comme celui-ci. Il n'y en a pas. Il ne risque donc pas d'avoir des accidents.

Jean-Mathieu KOLB

Je cite de nouveau ce que j'ai cité avant : Rotterdam, Thanet qui est au large de Kent et l'autre côté du rail de navigation.

François SUEUR, Saint-Quentin-en-Tourmont

Est-ce que vous pouvez confirmer que vous privilégiez actuellement plutôt la variante Large ? Il me semble que lors de la réunion de Saint-Valéry, vous nous aviez dit que vous vous orientez plutôt vers le projet Grand Large.

Jean-Mathieu KOLB

Non.

Philippe MARZOLF

Ils ont saisi la CNDP sur le projet Large et au début du débat, ils ont rajouté d'autres variantes.

François SUEUR

A Saint-Valéry, le débat avait été assez mouvementé et à un moment, on ne savait plus très bien ce qui se passait.

Jean-Mathieu KOLB

Je vous invite à consulter le dossier support qui est la base de notre discours dans le cadre de ce débat. On a toujours annoncé qu'on privilégiait le projet Large.

François SUEUR

A un moment du débat, il m'a semblé que vous aviez un peu dérivé.

Philippe MARZOLF

Peut-être.

Jean-Mathieu KOLB

Non.

Philippe MARZOLF

C'est plutôt le projet Large qui est privilégié depuis le début.

François SUEUR

C'est une précision qui mérite quand même d'être dite.

Philippe MARZOLF

Monsieur voulait intervenir. Je donne la priorité aux gens qui n'ont pas encore parlé.

Monsieur GUILLAUMIN, propriétaire à Fort-Mahon

Cela doit faire 52 ans que je viens à Fort-Mahon. C'est pour voir les oiseaux et pour bénéficier de la nature. Je viens une dizaine de fois par an, pendant trois à quatre jours. Je pense que je ne viendrai pas voir des éoliennes.

Je voudrais quand même dire quelque chose à ces Messieurs. Vous nous dites qu'une étude américaine a montré que l'immobilier n'avait pas baissé. Il y a des faits et non pas des études faites par des gens que l'on paye et à qui on suggère les conclusions. Il y a des faits en Allemagne qui est le pays, à moins que je ne me trompe, qui a le plus d'éoliennes. L'immobilier prend un minimum de 20 % de chute et dans certains cas particuliers, c'est-à-dire des propriétés particulièrement nobles si je puis dire, la baisse va jusqu'à 40 %. Ce sont des faits.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous avez des références, Monsieur ?

Monsieur GUILLAUMIN

Elles traînent partout. Oui, on pourra vous les transmettre.

Philippe MARZOLF

Je veux bien.

Monsieur GUILLAUMIN

Je voudrais vous poser une question. Vous allez avoir beaucoup d'argent et vous donnez l'impression tout à l'heure de ne pas savoir d'où venait cet argent. Il viendra de nous, de notre

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
facture d'électricité. Vous vous êtes arrangés pour faire augmenter nos factures d'électricité et cela atteindra des sommes pharamineuses dans les années à venir si malheureusement, vos projets prennent naissance. C'est nous qui paierons tout cela. Nous, propriétaires, qui allons payer deux fois la perte de valeur de nos biens immobiliers, est-ce que vous nous dédommageriez ? Voilà ma question.

Paul NEAU

Je peux répondre sur les deux aspects. Concernant la facture d'électricité, cela a été précisé très rapidement précédemment. Aujourd'hui, la production d'électricité par énergie éolienne bénéficie d'une obligation d'achat par EDF. Pour payer le surcoût, sur nos factures, il y a une ligne qui s'appelle la CSPE, la Contribution au Service Public de l'Electricité. Cette CSPE représente 4 à 5 % de notre facture. Dans la CSPE, 4 à 5 % sont liés à l'éolien et 94 à 95 % correspondent à la continuité territoriale, à la péréquation tarifaire, au paiement de ce que l'on appelle la cogénération et à la précarité énergétique.

Philippe MARZOLF

Peut-être que dans les années à venir où l'énergie renouvelable, d'après les objectifs du gouvernement, va augmenter, cette CSPE va devenir plus importante pour soutenir les énergies renouvelables. Vous pouvez le dire quand même.

Paul NEAU

Tout à fait. Pour être très précis en la matière, aujourd'hui, le surcoût de l'éolien pour le consommateur moyen d'électricité est environ d'un euro par abonné et par an. Vous avez à l'entrée un cahier d'acteurs de l'ADEME qui a fait le calcul et qui annonce que ce sera entre cinq et six euros par abonné par an en 2020. Il faut bien retenir qu'aujourd'hui, le prix du kilowattheure éolien est stable. Le tarif d'achat est de huit centimes d'euro par kilowattheure pour l'éolien terrestre et de treize centimes pour l'éolien en mer. C'est fixe, tandis que le prix des autres énergies augmente. Le prix du kilowattheure produit par le gaz, par le fuel, par le charbon et même par les nouvelles centrales nucléaires augmente. L'éolien est donc de plus en plus concurrentiel. La différence diminue. Ce sont des études qui ont été faites par l'ADEME. Comme on vous l'indique, la Commission de Régulation de l'Electricité dit que le surcoût est à peu près d'un euro par abonné par an.

Philippe MARZOLF

Monsieur ?

Monsieur LEBEUF, habitant de Rue

Bonjour. Je voudrais revenir sur l'aspect financier que vous avez évoqué. Vous indiquez qu'il n'y aura pas d'impact touristique sur la côte d'Opale. J'en doute fort. Comme il a été évoqué précédemment, mettre plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines d'éoliennes sur la côte d'Opale aura forcément un impact touristique. Vous allez très clairement supprimer des emplois.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
Je voudrais revenir également sur une chose. Vous avez fait des études qui soi-disant respectent un protocole. Il ne faut pas oublier que La Compagnie du Vent est une filiale de GDF-Suez dans laquelle l'Etat n'est plus actionnaire qu'à 35 %. Je peux remettre forcément en question les statistiques que vous avez réalisées. Concrètement, les dessous-de-table, on connaît.

Philippe MARZOLF

Il ne faut pas accuser sans preuve ou alors, il ne faut rien dire, même si l'actualité n'est pas très claire.

Monsieur LEBEUF

C'est un projet qui représente plusieurs millions d'euros.

Philippe MARZOLF

1,8 milliard d'euros.

Monsieur LEBEUF

C'est 1,8 milliard d'euros qui va aller dans la poche des actionnaires.

Philippe MARZOLF

Non, 1,8 milliard d'euros, c'est pour investir dans le parc, d'après ce que j'ai compris.

Monsieur LEBEUF

Oui, mais la rentabilité ? La rentabilité va forcément aller dans la poche des actionnaires et c'est nous qui allons payer. Quand vous évoquez que le coût d'achat d'électricité est de treize centimes pour l'éolien, il faut savoir qu'à partir d'une centrale nucléaire, le tarif sera de quarante euros le mégawatheure. L'Etat a voté une loi qui favorise l'implantation des sociétés privées sur le secteur de l'éolien, du nucléaire et autres. Pourquoi ? Pour engraisser toujours les actionnaires. Il ne faut pas oublier. Mettre en œuvre l'aspect écologique, j'en doute fort. Il ne faut pas l'oublier.

Vous dites également qu'on ne dégrade pas le prix de l'immobilier. Il faut arrêter. Qui a envie d'habiter à côté d'une éolienne ? Répondez-moi.

Philippe MARZOLF

C'est à 14 kilomètres.

Paul NEAU

Tout à l'heure, j'ai répondu sur le coût. Concernant l'étude immobilière, la seule étude qui ait été faite à grande échelle a été faite aux Etats-Unis. C'est ce qui a été présenté. Elle a été faite pour le compte du Ministère de l'Energie américain par une université américaine. 7 500 transactions immobilières ont été analysées, avec visite dans chaque maison. Cela a été fait, de mémoire, dans neuf Etats, avec une quinzaine de parcs éoliens. Il y avait donc différentes configurations. L'impact a été estimé entre une proximité et un éloignement de seize kilomètres. Les universitaires qui ont fait cette étude concluent qu'il n'y a pas d'incidence statistique sur le prix de l'immobilier liée à l'existence de parcs éoliens.

Personnellement, j'ai des exemples dans certains endroits où l'on utilise l'argument éolien comme argument de vente. Je peux vous le montrer et j'ai eu l'occasion de le montrer. Je vais être plus précis. J'habite dans le Lauragais, j'habite à quelques kilomètres du parc éolien d'Avignonet-Loragais. A moins d'un kilomètre, il y a un lotissement qui est en vente. L'agence immobilière qui vend les lots de ce lotissement met, sur sa plaquette, deux éléments pour mettre en valeur le site : d'une part le clocher d'Avignonet et d'autre part les éoliennes d'Avignonet. Je peux la mettre à disposition de la Commission. J'ai cet exemple.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'impact, mais je viens de donner deux éléments. L'un est une étude statistique et l'autre est un exemple précis où l'éolien est utilisé comme argument de vente.

Philippe MARZOLF

Une réaction de Monsieur ?

Monsieur LEBEUF

Je n'ai plus qu'une chose à dire. Si aujourd'hui, en France, on implante de plus en plus d'éoliennes, les factures d'électricité des consommateurs vont encore augmenter. Rappelons-le, le prix du kilowattheure au tarif réglementé, au tarif EDF – je peux vous en parler parce que je suis moi-même agent EDF – est le moins cher en Europe. Aujourd'hui, on veut s'aligner sur une production soi-disant écologique par des éoliennes et on va aligner les factures sur les pays européens. Les prix du kilowattheure vont ainsi border les quinze à vingt centimes le kilowattheure, sachant qu'aujourd'hui, le tarif moyen du kilowattheure sur le tarif réglementé, sur un trois ou six kilos, est de dix centimes et de onze centimes sur le régulé. Quelqu'un qui se chauffe à l'électricité, sur une base de 120 à 130 mètres carrés, va voir sa facture gonfler de 30 à 40 %. Comment va-t-il faire pour payer ses factures, sachant que le prix de la CSPE est susceptible d'augmenter ? Encore une fois, ce sont les petits consommateurs qui vont en prendre plein la vue, qui vont perdre leur emploi parce qu'on ne pourra plus pêcher sur les côtes du littoral. Contrairement à ce que vous avancez, le prix de l'immobilier va se casser la figure.

Concrètement, c'est ce que vous annoncez. Vous annoncez une catastrophe économique. Il y a un fossé qui va se creuser. Les actionnaires ne vont pas avoir de problème. En revanche, le petit consommateur va encore s'en prendre plein le nez. Je peux vous l'affirmer. Si vous faites des études européennes, vous verrez que c'est ce qui s'est passé dans les autres pays. On peut dire : vive l'ouverture du marché de l'énergie ! Merci ! C'est tout ce que je peux dire : merci.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur. Est-ce que vous pouvez passer à vos propositions ? Ensuite, on reprendra les questions et les réactions. Ils font des propositions qui répondent à vos questions. Si vous n'êtes pas contents, vous réagirez.

Propositions de La Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB

Je vais revenir à la base puisque nous ne nous sommes pas présentés. Nous sommes directement intervenus dans ces échanges de questions/réponses ce soir. J'ai déjà présenté l'équipe qui est devant vous ce soir, même si on est amputé d'un membre.

La Compagnie du Vent est une société filiale du Groupe GDF Suez. La Compagnie du Vent est un pionnier français de l'énergie éolienne. Nous avons installé la première éolienne raccordée au réseau en 1991, à Port-la-Nouvelle. On s'est rendu compte d'ailleurs qu'au même moment, les Danois installaient leur première éolienne en mer. D'où l'intérêt que l'on a eu, nous et la CPDP, envers le Danemark pour ce retour d'expérience conséquent. La Compagnie du Vent est aussi un pionnier de l'énergie éolienne en France parce qu'à côté de cette première éolienne, on en a rajouté quatre. On a construit le premier parc éolien français, en 1993. On a une spécificité, à savoir que l'on développe, on finance, on construit et on exploite nos éoliennes. On est donc là sur toute la durée de vie du fonctionnement de nos machines, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. On exploite quinze parcs éoliens, en France et à l'international, à l'heure actuelle.

Comme je l'ai dit, nous sommes une filiale du Groupe GDF-Suez. Il nous apporte – je peux en témoigner parce que nous travaillons parfois main dans la main avec eux – une expérience sur l'*offshore* puisque GDF-Suez est actif dans le gaz et dans l'*offshore* gazier. Ils ont de véritables spécialistes dans l'exploration, la production et l'exploitation de plates-formes en mer. On travaille en collaboration avec eux parce qu'il y a certaines similitudes.

Je vais revenir sur le projet et faire juste un rappel. Le projet Large que l'on privilégie se situe au large d'Ault, entre Le Tréport et Dieppe, à 14 kilomètres des côtes. Il est dans des fonds de 15 à 20 mètres et il borde la limite territoriale des 12 milles nautiques. C'est un point important. C'est le territoire français. C'est un projet qui comporte 140 éoliennes, à 14 kilomètres des côtes et qui produirait ce que consommeraient chaque année 900 000 Français.

Dans le cadre de ce débat public, on a remis aussi sur la table les différents raisonnements que l'on a eus au cours des travaux depuis des années. On a lancé publiquement les travaux sur ce site en 2005. On y travaille donc depuis cinq ans. La variante Littorale est plus proche des côtes ; elle est plus petite : 60 éoliennes à 5 kilomètres des côtes, dans des fonds de moins de 10 mètres. Ce serait l'idéal d'un point de vue technique, mais comme on l'a vu au cours du débat, il y a d'autres contraintes à prendre en compte. Ce parc produirait ce que consomment annuellement 600 000 Français.

On a étudié aussi la possibilité d'aller plus loin, au large, dans des fonds plus profonds qui atteignent les trente mètres. Le coût du projet serait plus élevé et il faudrait envisager un coût du kilowattheure plus élevé. On est en dehors de la zone maritime territoriale. Pour l'instant, on n'a pas de cadre juridique ni d'applicabilité de la taxe qui a été fixée par le gouvernement. De plus, on se rapproche du rail de navigation maritime. Comme on l'a vu dans les études qu'on a menées, c'est un paramètre extrêmement important dans la Manche et il peut clairement empêcher la réalisation d'un projet.

On a eu l'occasion, lors de ce débat, d'aborder différentes thématiques, notamment les emplois. On a vu qu'il y avait un intérêt fort d'industriels locaux, nationaux dans l'éolien *offshore*. Ils voient ce qui se passe à l'étranger, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suède, au Danemark, etc. Ils se

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
rendent compte qu'ils sont capables de proposer des savoir-faire, des compétences, de se mettre à niveau. On a souhaité aller plus loin que prendre des ratios ou faire des extrapolations. Avec le cabinet d'études, nous sommes allés chercher à l'étranger toutes les compétences et tous les savoir-faire qui étaient intervenus sur des projets éoliens de même type. On les a traduits en France. Ce cabinet a interrogé une cinquantaine d'industriels français. Est-ce que vous êtes capables de proposer ces services, ces compétences et ces savoir-faire ? Sous quelles conditions ? Dans quel *timing* ?

On se rend compte que c'est un projet qui pourrait générer de 1 600 à 1 900 emplois pendant la construction. Certains emplois seront pérennes puisque dans ces 1 600 emplois, il y a de 650 à 900 emplois que l'on pourrait attirer localement. J'ai été questionné encore tout à l'heure sur la question de la construction de mâts. On sait qu'une société – je les ai vus encore la semaine dernière – réfléchit pour installer son usine soit à Dunkerque, soit au Havre, soit à Saint-Nazaire, si tant est qu'un marché français démarre. Il y a 300 emplois à la clé. On sait fabriquer des mâts en France. Il y a également 150 emplois pour la maintenance, dont 50 emplois directs. On a besoin de marins, etc.

Nos propositions sont de privilégier dès que possible les compétences et savoir-faire locaux. Pour cela, on propose de créer un poste de coordinateur local qui soit un peu notre guichet unique pour être en relation avec les PME/PMI, les entreprises, les CCI, nous et les grands donneurs d'ordres. C'est aussi l'engagement de former localement les équipes de maintenance. On en a parlé, des formations se mettent déjà en place.

Philippe MARZOLF

Je n'étais pas à la dernière réunion, mais j'ai lu le verbatim. Beaucoup de gens disaient que si vous êtes autorisés à construire votre parc, vous allez faire un appel d'offres européen.

Jean-Mathieu KOLB

On n'est pas un maître d'ouvrage public. On n'est donc pas soumis aux mêmes règles.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous n'allez pas plutôt privilégier les entreprises qui ont de l'expérience dans ce domaine, comme des Allemands ou des Danois ? C'est ce qui a été dit à la dernière réunion. Comment pouvez-vous vous engager à privilégier des entreprises ? Est-ce que vous pouvez réserver un certain pourcentage d'emplois pour des emplois locaux ? Est-ce que vous pouvez être plus précis sur ce sujet ?

Jean-Mathieu KOLB

On est justement en train d'y travailler. Je ne vais pas dévoiler de secret ce soir, mais on travaille avec de grandes entreprises françaises. Je peux les citer. Si vous souhaitez qu'elles viennent s'exprimer dans le cadre du débat, elles viendront. Ce sont les chantiers STX, chantiers navals à Saint-Nazaire. Ce sont des industriels du Havre puisqu'on travaille avec Le Havre Développement. Lundi soir, on avait une réunion avec Dieppe Méca-Energie et on a parlé des sous-traitants de rang 2 et de rang 3. Nous sommes en contact avec des constructeurs d'éoliennes qui ont compris

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
qu'en France, il y avait une nécessité d'avoir des sous-traitants français pour faciliter la prise des marchés. Ces contacts sont déjà là. On avait aussi une réunion, ce lundi, avec Vinci qui réfléchit à la construction des fondations en particulier. Il y a donc des Français. Il faut bien comprendre que l'éolienne représente 50 % de l'investissement. On a parlé de 200 nacelles par an. Ce n'est pas facile à faire venir en France. Pour autant, 50 % représentent des travaux électriques, des travaux maritimes, des travaux de refondation, des travaux de coulage et surtout de roulage de tôle. Ça, on sait très bien le faire en France. On a d'excellents rouleurs, d'excellents métallurgistes, d'excellents soudeurs.

Philippe MARZOLF

Les Chinois aussi et c'est moins cher. Je crois que les Chinois sont les premiers fabricants mondiaux dans le domaine du photovoltaïque et je crois qu'ils commencent à être parmi les premiers fabricants mondiaux dans l'éolien.

Jean-Mathieu KOLB

Le problème de l'*offshore*, c'est que l'on transite des pièces qui sont extrêmement lourdes, extrêmement larges et pour lesquelles le transport nous coûte une fortune. On a un vrai intérêt à produire localement. On pourra en discuter.

Je reviens sur la pêche. Nous faisons des propositions importantes. On a compris qu'il y avait de grandes inquiétudes. La mer est vaste, mais il y a aussi de nombreuses contraintes et de nombreux usages. On l'a vu au cours de ces discussions. On a un projet, du moins dans sa variante Large, qui ne représente que 5 % du territoire de pêche des petits chalutiers du Tréport qui sont directement concernés. Pour autant, même si tout n'est pas transposable dans l'exemple danois, on s'est rendu compte que lorsqu'on dialogue et que l'on discute ensemble de l'agencement du parc et de sa localisation, on arrive à faire cohabiter les parcs éoliens et la pêche. Les étrangers ont réussi à le faire.

C'est pour cela que l'on travaille sur des sujets, notamment sur la création d'un chenal de navigation au milieu du parc pour que les bateaux allant exploiter des zones de pêche plus au large n'aient pas à contourner le projet éolien. C'est l'une de nos propositions : définir en concertation les modalités de gouvernance et de pêche dans cet espace partagé. Si on autorise quelque chose, il faut mettre les conditions de sécurité en face. Pour cela, il faut que l'on définisse la gouvernance. Si on interdit et que l'on définit des zones de réserve pour la pêche professionnelle, il n'y a pas de raison qu'on laisse pêcher les plaisanciers. C'est ce que nous ont dit les pêcheurs professionnels. La proposition est de définir en concertation ces modalités de gouvernance.

C'est enfin favoriser le renouvellement de la ressource de poissons par la mise en place de récifs artificiels, en plus des fondations, pour avoir un effet bénéfique sur la ressource, dans le parc et en dehors.

Dans notre société, nous avons des énergéticiens. On a parlé de La Compagnie du Vent et de GDF-Suez. On a proposé à ces énergéticiens de travailler sur des sujets de motorisation, telle que la bioénergie. Nous sommes aussi en contact avec des pêcheurs qui sont en train de développer un projet de motorisation hybride. Ils cherchent des moyens. On voit des pêcheurs se prendre en main et travailler sur ce sujet important de la motorisation. On sait que le poste carburant est un poste très important. En 2008, quand le carburant était à 150 dollars, le poste carburant atteignait jusqu'à 45 % du chiffre d'affaires d'un bateau de pêche.

C'est aussi soutenir les pêcheurs pour qu'ils puissent bénéficier au maximum de la taxe spécifique. A partir du moment où elle existe, autant qu'ils en profitent au maximum. On se félicite d'ailleurs de la déclaration du Ministre de la Pêche, Bruno Le Maire, qui a décidé que 35 % de cette taxe soient directement affectés aux comités de pêche, sur des projets spécifiques de pêche plus durable en termes d'engins de pêche, de motorisations, etc. Cela a été annoncé par le Ministre.

Philippe MARZOLF

C'est un amendement proposé à l'Assemblée Nationale pour l'instant. Ce n'est pas voté.

Jean-Mathieu KOLB

Cela a été annoncé le 30 juin au Comité national des Pêches. Je peux vous passer la dépêche AFP, si vous voulez.

C'est enfin proposer aux pêcheurs, à ceux qui le souhaitent, une diversification dans leur emploi. On a besoin de bons marins et les meilleurs marins sont ceux qui pratiquent la mer de ce secteur tous les jours.

Sur le tourisme, il y a beaucoup de discussions à avoir. Nous, on peut juste témoigner de ce que l'on voit à l'étranger, pas si loin d'ici. J'avais déjà eu l'occasion de parler de Ramsgate qui est de l'autre côté de la Manche. Les Anglais nous disent que ce n'est pas une attraction et que le parc ne fait pas venir les touristes. Par contre, ils ont réussi à l'intégrer dans une communication et dans un discours global autour de leurs côtes et de leur secteur et à proposer des animations. On se rend bien compte que les touristes qui viennent en baie de Somme ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ans. Ils viennent voir un paysage certes, mais ils viennent aussi chercher des informations. Ils veulent avoir des informations sur les oiseaux, sur les phoques, sur le fonctionnement des marées. C'est ce que l'on appelle le tourisme de connaissance.

On a proposé – on est prêt à en discuter avec le Monsieur qui était là, mais qui est parti – des avant-projets d'accompagnement touristique du parc éolien pour en faire un atout supplémentaire, une vitrine des énergies renouvelables parce que les énergies renouvelables intéressent les gens. C'est aussi envisager des supports d'activités nouvelles à développer en mer et à terre.

On a bien compris qu'il y avait des préoccupations sur nos protocoles d'études environnementaux. Je tiens à dire qu'on a fait les études les plus abouties à ce jour en France. On en est fier et je continue à l'annoncer. Pour autant, on a vu qu'il y avait des interrogations quant à certains manques qui auraient été identifiés. On se propose donc de compléter ce programme. Nous sommes déjà en train de travailler sur un nouveau type de radar que l'on placerait soit sur un bateau en mer soit sur un mât si on en construit un. On est déjà en train de réfléchir, notamment sur des sujets particuliers et spécifiques. On est en train de voir comment on pourrait préciser notamment les aspects liés à la migration des oiseaux, que ce soit de jour ou de nuit.

C'est enfin de constituer une instance partenariale de gouvernance et de suivi du projet, sur l'exemple d'un groupement d'intérêt scientifique, afin de bâtir ensemble les protocoles d'études de suivi, de partager les résultats et de diffuser les connaissances. On se rend compte que les experts qui sont intervenus pour nous avaient pour la première fois les moyens de réaliser de telles études en mer. Beaucoup d'associations nous sollicitent pour nous dire que ces études et ces résultats les intéressent. D'où l'idée de permettre une diffusion de ces savoirs acquis. J'en ai terminé pour ma présentation. Je vous remercie.

Philippe MARZOLF

Merci. Des réactions, je privilégie les gens qui n'ont pas encore parlé, ce qui ne m'empêchera pas de vous redonner la parole. Madame ?

Echanges avec le public

Madame VERDIER, Fort-Mahonnaise de cœur

J'avais une question sur la durée du projet.

Philippe MARZOLF

De construction ?

Madame VERDIER

Non. Le projet a une durée de vie de trente ans, si j'ai bien compris. Que se passe-t-il au bout de trente ans ? Est-ce qu'il faut démonter ? Quel est le temps de vie d'une éolienne ? Vous partez. Qu'est-ce qu'on fait ?

Philippe MARZOLF

Il y a un fonds pour le démantèlement qui est obligatoire.

Jean-Mathieu KOLB

En maritime, on a une triple obligation légale. Le code de l'environnement oblige au démantèlement des éoliennes, que ce soit en mer ou à terre. Il est vrai qu'il manque un décret. Pour autant, le Grenelle II a précisé la chose. Il a d'ailleurs précisé que cette obligation de démantèlement était pour la société, mais aussi sa maison mère. Cela veut dire que La Compagnie du Vent et GDF-Suez s'engagent.

En mer, c'est particulier puisque le fond de la mer est propriété inaliénable de l'Etat. Ce terme un peu barbare veut juste dire que l'Etat ne peut pas céder, mais simplement concéder le fond de la mer et qu'il doit le récupérer dans un état identique ou quasi identique. Cela nous impose aussi une obligation de démantèlement et nous sommes obligés de verser ces fonds dès la construction, alors qu'en terrestre, on provisionne tout au cours de la durée de vie.

Enfin, on est aussi soumis à la loi sur l'eau. Pour tout projet qui se construit dans l'eau, que ce soit dans une rivière ou dans une mer, la loi sur l'eau impose des conditions de démantèlement. Il y a donc une triple obligation légale de démantèlement à la fin de vie de nos installations.

Philippe MARZOLF

Concrètement, si ce sont des pieux métalliques, à quel niveau les coupez-vous ? Si c'est du gravitaire, du béton, est-ce que vous enlevez les 3 000 tonnes dont j'ai entendu parler tout à l'heure ?

Jean-Mathieu KOLB

Le gravitaire, c'est une fondation qui est construite en béton et qui tient par le poids. Je peux peut-être présenter une illustration.

Paul NEAU

Trois technologies sont envisageables pour les fondations. Aujourd'hui, ce n'est pas décidé car selon les technologies, les impacts et les coûts sont différents. Il y a les gravitaires, il y a les tubulaires et les tripodes. Le gravitaire est l'équivalent d'une toupie à l'envers. On la construit sur terre, on l'amène en mer, on la leste, on fait une petite excavation et l'éolienne tient de cette façon. Je ne sais pas si vous avez déjà vu des photos du parc éolien de Middelgrunden au large de Copenhague, qui est juste en face de Copenhague. Ce sont ces gravitaires qui sont employés.

Jean-Mathieu KOLB

A gauche, vous avez le schéma de principe d'une fondation gravitaire. Cela tient par le poids. Là, c'est du béton, c'est une fondation poids. En Belgique, le projet au large d'Ostende est construit en fondations béton. Ils sont allés jusqu'à anticiper un phénomène d'aspiration pour enlever le pieu. Il y a donc un petit bouchon qui est fait pour pouvoir débouchonner et éviter le phénomène de succion.

Philippe MARZOLF

Vous enlevez tout ce qu'il y a, même le petit gris qui est dans la partie marron.

Jean-Mathieu KOLB

Pour la gravitaire, oui, effectivement, il suffit de le relever, sous réserve de cet effet de succion. On prévoit donc des petits bouchons pour éviter qu'il y ait cet effet, comme sur un pot de yaourt pour faire simple.

Quant aux mâts, on ne pourra pas aller chercher toute la partie acier qui va être dans le fond de la mer.

Philippe MARZOLF

Combien de mètres au fond ?

Jean-Mathieu KOLB

25, voire 30 mètres, dans les cas les plus défavorables, d'enchâssement du pieu. D'ailleurs, il serait plus défavorable de faire des travaux pour aller les chercher jusqu'au fond que de les laisser. Comme cela se fait dans l'*offshore* pétrolier, l'idée est de désensouiller les sédiments et de couper la fondation au niveau de ce que l'on appelle le substratum rocheux. En l'occurrence, ici, c'est de la craie. On va chercher la roche qui est sous le sédiment de sable. C'est là que l'on coupe. On enlève

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
tout le haut et on laisse en place cette structure qui se dégrade par corrosion puisqu'elle n'est plus protégée, alors qu'auparavant, on la protège.

L'autre solution concerne les très grandes profondeurs. Pour l'instant, cela coûte très cher. C'est la solution des fondations plus complexes, du type tripode ou multipode, du type Tour Eiffel, mais ce n'est pas ce que l'on envisage sur le projet des deux côtes.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous avez votre réponse, Madame ?

Madame VERDIER

Je suis tout à fait novice. C'est peut-être une question de base parce qu'il y a beaucoup de spécialistes qui sont là.

Philippe MARZOLF

Nous, on aime bien les questions de base.

Madame VERDIER

Oui, elles sont parfois intéressantes.

Philippe MARZOLF

De bon sens.

Madame VERDIER

Exactement. En gros, cela veut dire qu'une éolienne dure trente ans, si j'ai bien compris, qu'elle soit terrestre ou maritime.

Jean-Mathieu KOLB

En fait, en maritime, on va nous donner une concession de trente ans et notre objectif est de l'exploiter au maximum, pour des questions d'ordre économique, pour atteindre l'équilibre financier que l'on recherche. On ne voit que la partie visible de l'éolienne. On voit ce fût en acier et ce gros bloc qui est la nacelle au-dessus. C'est là qu'est tout le cœur de la machine. Il y a un multiplicateur, une sorte de boîte de vitesses qui accélère la vitesse de rotation. Vous avez dû remarquer que les grandes éoliennes tournent assez lentement, du moins dans la globalité du rotor. Derrière, il y a une génératrice qui de par la force de la vitesse de rotation, produit de l'électricité. Puis, il y a un transformateur.

Grosso modo, on sait très bien qu'un multiplicateur et une génératrice ne durent pas trente ans, mais on prévoit, dans notre maintenance, de les changer durant la durée de vie. Par contre, nous

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
allons faire tenir les fondations pendant trente ans. D'ailleurs, il y a des normes de dimensionnement dans le pétrolier qui sont sur cinquante, voire soixante ans. Cela se fait déjà. La tour n'est quasiment qu'une extension de la fondation. C'est de l'acier. La structure qui entoure la nacelle va également durer trente ans, en sachant qu'en trente ans, on va devoir changer les éléments de la machine tournante.

Philippe MARZOLF

S'il y a un saut technologique, ils changeront tout.

Madame VERDIER

On parle d'énergies renouvelables, mais votre projet d'énergie renouvelable ne va durer que trente ans. Dans trente ans, qu'est-ce qu'on fait ?

Philippe MARZOLF

La Compagnie du Vent demande une nouvelle autorisation à l'Etat, si elle veut et on met une nouvelle génératrice sur le pieu.

Madame VERDIER

Si vous démantelez les éoliennes, on ne va pas mettre de nouvelles génératrices.

Philippe MARZOLF

Ils enlèvent les éoliennes s'ils n'en veulent plus ou si l'Etat ne donne plus la concession. Ils démantèlent tout.

Madame VERDIER

Je trouve cela complètement délirant.

Philippe MARZOLF

Ce n'est pas durable *ad vitam æternam*. C'est ce que vous voulez dire.

Paul NEAU

La durée de vie des éoliennes va être de 25 ans par exemple. Aujourd'hui, en Allemagne, dans certains endroits, ils démontent les anciennes éoliennes et soit ils en mettent de plus puissantes, soit ils n'en mettent pas. Au bout de 25 ans, il y a un nouveau processus, un nouveau débat public, une nouvelle autorisation pour dire si on met des nouvelles éoliennes ou si on n'en met pas. C'est une installation qui dure 25 ans. Toutes les installations de production d'énergie ont une durée de vie limitée.

Philippe MARZOLF

C'est comme les réacteurs nucléaires. A un moment donné, au bout de quarante ans ou de soixante ans, on est obligé de les démanteler et de savoir s'il faut en reconstruire ou pas sur place. Madame ?

Madame HENNEVIN

Il y a une huitaine de jours, au journal télévisé – je ne m'y suis pas intéressée parce que je ne savais pas qu'il y avait cette réunion aujourd'hui – il y avait des personnels d'entretien des éoliennes qui faisaient grève parce qu'on disait beaucoup que les éoliennes étaient un peu du vent et ne marchaient pas. Ces personnels faisaient grève en se demandant ce qu'ils allaient devenir. Je ne vois pas très bien l'avenir de toutes ces choses-là. C'est une question.

Par ailleurs, comment cela se passe pour les gens qui ont acheté des propriétés avec vue imprenable ?

Philippe MARZOLF

Tout à l'heure, ils vous montreront des simulations qui ont été faites sur le paysage.

Paul NEAU

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, différents textes de loi étaient discutés, en particulier des textes de loi sur l'éolien terrestre. La profession a manifesté parce qu'elle était inquiète par rapport à certaines mesures qui étaient envisagées. Ce n'était pas une grève, c'était une manifestation, pour être plus précis.

Philippe MARZOLF

Suite au rapport de Monsieur Ollier qui disait qu'il fallait cinq mâts minimum, c'est ressorti dans la loi Grenelle II.

Jean-Mathieu KOLB

Une preuve, s'il en fallait, qu'il y a déjà des gens qui travaillent dans l'éolien en France.

Philippe MARZOLF

Monsieur Grioche ?

Xavier GRIOCHE

Je voudrais revenir sur plusieurs points. Par rapport à l'intervention des deux personnes de RTE qui ont dit qu'avec 25 000 mégawatts éoliens, il n'y avait pas besoin d'apport de centrale supplémentaire, c'est faux.

Philippe MARZOLF

Il faudrait que vous les rencontriez, que vous discutiez une bonne fois pour toutes avec eux et que vous vous mettiez d'accord sur ce point. Est-ce que vous voulez qu'on vous fasse rencontrer les gens de RTE ?

Xavier GRIOCHE

Non. Il se trouve que j'ai appris très récemment que ces deux personnes étaient connues pour leur point de vue un peu divergent et pro-éolien. Je souhaiterais donc que votre Commission demande un écrit signé par le président de RTE pour confirmer ou infirmer ce qui a été dit parce qu'*a priori*, ce n'est pas du tout le discours officiel de RTE. Là, on a un professionnel qui est visiblement d'accord avec moi pour dire qu'avec 25 000 mégawatts éoliens, on sera obligé d'avoir de nouvelles centrales de régulation thermiques.

Philippe MARZOLF

On va faire une lettre à RTE. On va leur demander une réponse officielle qu'on vous lira, peut-être pas le 20 juillet, mais le 7 septembre.

Xavier GRIOCHE

C'est ce qui se passe actuellement en France avec la construction de nouvelles centrales thermiques. GDF-Suez notamment est en train d'en construire.

Philippe MARZOLF

Est-ce pour cela ou pour d'autres raisons, notamment pour un problème de consommation ?

Jean-Mathieu KOLB

Vous savez tout sur tout, c'est parfait. Je tenais juste à rappeler que Monsieur Lepy qui est venu de RTE est quand même le rédacteur du bilan provisionnel de RTE qui fait le bilan de l'équilibre entre production et consommation de chaque année. S'il n'y a que cela pour vous convaincre, on peut demander une confirmation officielle de RTE, mais je trouve incroyable que l'on en arrive là.

Philippe MARZOLF

Il y a des gens qui ne veulent pas toujours entendre.

Xavier GRIOCHE

Ce n'était qu'une parenthèse. Comme on l'a dit, La Compagnie du Vent est une filiale de GDF-Suez. GDF-Suez a, très récemment, mis la main sur tout le nucléaire italien, sur les centrales nucléaires actuelles et futures. C'était un autre aparté. GDF-Suez a aussi demandé récemment à ce que le prix de rachat du tarif d'électricité éolien *offshore* passe de 130 à 160 euros le

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
mégawatheure. Le projet n'est qu'au stade des études et déjà, GDF-Suez fait du marchandage en disant que si l'on veut que les objectifs de l'Etat de 1 200 éoliennes en mer soient atteints, il faut que le tarif de rachat soit augmenté à 160 euros le mégawatheure.

Philippe MARZOLF

Je vous rappelle que la personne du Ministère a dit que l'un des critères de sélection des opérateurs de l'appel d'offres de 3 000 mégawatts de l'automne sera la demande de prix de rachat. Le prix de rachat n'est donc pas encore décidé puisqu'il sera l'un des critères de sélection des opérateurs. Regardez le premier verbatim. Elle l'a dit, je ne vais pas lui demander qu'elle l'écrive aussi.

Xavier GRIOCHE

GDF-Suez a demandé à ce que le prix soit rehaussé.

Philippe MARZOLF

Que les opérateurs demandent à être payés plus, tout le monde le fait. Face à votre patron, vous demandez certainement d'être payé plus, comme je le fais parfois moi aussi.

Xavier GRIOCHE

Dans ce cas, le projet de La Compagnie du Vent sort automatiquement.

Philippe MARZOLF

Ce sera l'un des critères de sélection. C'est marqué et c'est le Ministère qui le dit. On ne peut pas mettre tout le monde en cause.

Xavier GRIOCHE

Je voudrais revenir là-dessus parce qu'il faut quand même parler vrai. Pour notre part, on a toujours dénoncé le débat public parce qu'on estime que c'est de la poudre aux yeux. On s'était déjà exprimé sur le sujet.

Philippe MARZOLF

Dans un débat public, il faut écouter, entendre, changer d'avis, évoluer, etc. Ce n'est pas facile pour tout le monde.

Xavier GRIOCHE

Tout cela, c'est de la poudre aux yeux. Au final, Monsieur Borloo, Ministre de l'Environnement, a décidé qu'il fallait mettre 1 200 éoliennes en mer. Peu important les études d'impact, peu important les coûts financiers, il faut mettre 1 200 éoliennes en mer. C'est la réalité et c'est la réalité que l'on

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
trouve ailleurs dans le monde. Aux Etats-Unis par exemple, Monsieur Obama a lancé un grand projet *offshore* et il se retrouve actuellement en procès parce que des associations environnementales dénoncent le fait que le projet a été accepté, alors qu'il va s'implanter sur des lieux très fréquentés par des baleines. L'impact n'a jamais été étudié, mais peu importe, Monsieur Obama a dit qu'il fallait mettre les éoliennes. Peu importent les dégâts.

Il va arriver la même chose en France. On va dire qu'il y a un impact sur telle espèce, sur tel oiseau, mais comme Monsieur Borloo a la décision finale, de toute façon, il signera. Il dira : « OK, on y va ». Il est là le problème. Tout ce que l'on voit ici, je suis désolé, c'est de l'enfumage parce que la décision finale sera prise par Monsieur Borloo qui a décidé qu'il fallait mettre des éoliennes.

Philippe MARZOLF

J'ai dit aussi dans une autre réunion publique – peut-être n'y étiez-vous pas, pourtant vous avez suivi toutes les réunions – que j'ai demandé personnellement un rendez-vous avec Monsieur Borloo, dans la deuxième quinzaine de septembre, avant qu'il fasse l'appel d'offres, pour lui dire que le CNDP a organisé un débat public, pour lui présenter ce qu'il en ressort, l'opportunité que les gens trouvent dans l'éolien en mer, les conditions d'acceptabilité d'un tel parc, etc. Ensuite, la décision leur reviendra. Je vous rappelle, Monsieur Grioche, que ce sont des politiques, que ce sont des gens que nous avons élus et qu'il y a des élections en France où l'on peut s'exprimer. Ce n'est pas Monsieur Borloo qui a décidé, c'est le Grenelle de l'environnement qui a fixé des objectifs de 23 % d'énergies renouvelables, pour répondre à des directives européennes. Voilà ce qu'il faut dire si on veut vraiment être honnête et objectif.

Xavier GRIOCHE

La décision européenne n'a jamais fixé de pourcentage d'éolien. En France, on met de l'éolien parce qu'on a choisi de mettre de l'éolien, sans savoir pourquoi.

Je voudrais revenir un peu sur les études sur la faune et sur les autres thématiques. La Compagnie du Vent dit que ce sont les meilleures études qui ont été faites en France. Ailleurs, au Danemark, en Allemagne ou aux Etats-Unis, c'est pareil, les études ont toutes été bien faites puisque les permis ont été accordés par les Ministères de ces différents pays. Pourtant, on s'aperçoit, par exemple aux Etats-Unis comme je viens de le dire, que des associations environnementales ont saisi la Cour de juridiction pour faire annuler le projet parce que certaines espèces et certains impacts n'ont pas été pris en compte. En Allemagne, en mars 2010 – je cite une dépêche AFP – « les champs d'éoliennes *offshore* menacent les cétacés de la mer Baltique en raison de la pollution sonore qu'ils génèrent, ont indiqué lundi des spécialistes des baleines réunis en Allemagne ». Pourtant, les études d'impact de l'époque montraient que l'impact sur les cétacés était mineur, tout au plus lors de la construction des parcs éoliens. Qu'est-ce que l'on apprend quelques années plus tard ? Que les éoliennes mettent en péril les cétacés. Pourtant, les parcs ont été acceptés et les études étaient bien faites.

Philippe MARZOLF

CQFD. Merci. Pas de réaction ?

Paul NEAU

Il y a des lois. Ce n'est pas parce qu'un Ministre dit quelque chose que l'on n'applique pas les lois. Il y a des lois de protection de la biodiversité, il y a différentes lois.

Pour défendre Monsieur Borloo, je dirais qu'il a plusieurs casquettes. Il a une casquette de Ministre de l'Energie. A ce titre, il a travaillé, dans le cadre du Grenelle, ce que l'on appelle la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité. L'Etat a regardé les avantages et inconvénients de chaque énergie et il s'est fixé des objectifs en matière de développement des différentes énergies, en particulier sur l'éolien, sur le solaire, sur la biomasse, etc. Pour être précis, aujourd'hui, il y a environ 4 500 mégawatts éoliens installés sur terre en France. L'objectif est d'en avoir 19 000 sur terre en 2020 et 6 000 en mer, pour arriver à 25 000 mégawatts. Dans le cadre du Grenelle, environ le quart de l'effort se fait avec l'éolien, mais il y a d'autres efforts qui tablent sur la maîtrise de l'énergie, sur la biomasse. D'un côté, il y a Monsieur Borloo en tant que Ministre de l'Energie et il y a aussi Monsieur Borloo en tant que Ministre de l'Environnement qui travaille sur la protection de la biodiversité. Un projet éolien est soumis à études d'impact, avec des mesures pour limiter ces impacts. C'est notre travail.

Xavier GRIOCHE

Je reprécise quand même que Monsieur Borloo a très récemment envoyé une directive à tous les préfets de France pour leur stipuler clairement qu'il fallait signer des permis à tour de bras, qu'il ne fallait pas attendre les schémas régionaux éoliens. Il a fixé un nombre d'éoliennes à terre minimum à signer par département. Ce sera la même chose pour l'*offshore*. Vous avez tous entendu que les préfets ont apparemment des bonus annuels. Je voudrais bien savoir combien les préfets ont de bonus par permis de construire accordé. Plus sérieusement, pour la Somme et le Nord-Pas-de-Calais, les objectifs demandés par Monsieur Borloo sont très élevés.

Philippe MARZOLF

Je crois que la Somme est le premier département.

Xavier GRIOCHE

La Somme est le premier département. Ils seront fiers d'être le département qui comptera le plus d'éoliennes. C'est formidable.

Monsieur PIERRON, Fort-Mahon

Je suis à Fort-Mahon depuis trente ans et je suis un ancien ingénieur thermicien, spécialisé dans les économies d'énergie. Combien de mégawatts par an votre projet va-t-il fournir ?

Philippe MARZOLF

Puissance installée : 700 mégawatts. Ensuite, cela varie en fonction du vent, du nombre de jours, etc.

Je pense que vous avez fait une estimation en la matière.

Jean-Mathieu KOLB

Bien sûr. Je tiens à préciser que je vais parler du projet Large. Je me rends compte qu'en présentant la carte, je n'ai pas précisé les distances par rapport à Fort-Mahon qui sont un paramètre important. On en reparlera.

Je vais parler en termes un peu barbares, je ne sais pas si vous les manipulez. Un projet comme le projet Large de 700 mégawatts correspond à 2,34 térawatts-heures par an. C'est pour cela que l'on préfère souvent parler du nombre d'habitants. C'est une simplification qui est faite pour donner un ordre de grandeur. Cela représente ce que consomment annuellement 900 000 Français, en se basant sur les chiffres officiels du Ministère de l'Industrie. C'est 2,34 térawatts-heures par an.

Philippe MARZOLF

C'est la puissance produite effective.

Jean-Mathieu KOLB

C'est l'énergie produite. Une ampoule, ce sont 60 watts, mais quand on la fait tourner une heure, ce sont 60 wattheures. Là, c'est pareil. 700 mégawatts qui tournent en une année représentent 2,34 térawatts-heures, sur un site comme le nôtre.

Monsieur PIERRON

Je suppose donc – vous allez me le confirmer – que votre projet rentre dans le projet d'indépendance énergétique de la France.

Jean-Mathieu KOLB

Je ne pense pas que quelqu'un puisse mettre sous embargo notre vent.

Monsieur PIERRON

Je vais attaquer maintenant les gens. Je suis depuis trente ans à Fort-Mahon, je comprends très bien que vous soyez contre le projet. Que vous soyez contre, je l'admets. Cela dit, quand on est contre quelque chose, on propose un contre-projet. Messieurs qui êtes contre, amenez-moi un contre-projet qui puisse, en prenant des énergies renouvelables, produire autant d'électricité. Dès lors, je vous reconnaitrai le droit de râler.

Philippe MARZOLF

Le projet alternatif, c'est un deuxième réacteur nucléaire à Penly. D'ailleurs, je vous préciserai bientôt que dans le débat public sur le réacteur nucléaire à Penly, les acteurs ont demandé une étude complémentaire. Vous savez qu'en cours de débat, on peut demander une étude complémentaire – maintenant, c'est un peu tard, on est fin juillet – financée par la CNDP, en toute indépendance. C'est elle qui choisit le bureau d'études. Une étude a été demandée sur cette question : en prévision des consommations, des installations et des productions, est-ce que l'on a besoin d'un deuxième EPR à Penly ? Pour l'instant, la réponse du bureau d'études qui a étudié cette question, a dit que pour la consommation française, il n'y aurait pas besoin d'un deuxième EPR à Penly. Il serait peut-être nécessaire pour exporter, mais il ne le serait pas pour la consommation française. Je vous le redirai quand l'étude sera sortie. On la rendra publique et on la partagera avec vous pour voir ce que cela veut dire par rapport à d'autres sources d'énergie.

Y a-t-il d'autres réactions ? Monsieur Grioche ? Ensuite, La Compagnie du Vent vous montrera des simulations et on vous montrera des films que l'on a tournés au Danemark sur la visibilité des éoliennes.

Yves GRIOCHE, Fédération Environnement Durable

Nous nous disons anti-éoliens puisque c'est le but même de cette association.

Philippe MARZOLF

C'est toujours bien de le dire.

Yves GRIOCHE

Tout à fait, mais on a d'autres idées aussi. Ce n'est pas parce qu'on est anti-éolien qu'on ne réfléchit pas à autre chose, mais ce n'est pas le débat ce soir.

Monsieur PIERRON

Dans cette salle, j'ai juste entendu qu'il ne faut pas d'éolien. Je n'ai pas entendu par quoi vous voulez le remplacer. Vous avez dit : on n'en veut pas.

Yves GRIOCHE

On n'en veut pas. C'est tout.

Monsieur PIERRON

Alors, par quoi voulez-vous le remplacer ?

Yves GRIOCHE

C'est un autre débat. On est à 10 % au-dessus de production d'électricité. On exporte l'électricité et on va exporter de l'éolien, sachant que l'éolien coûte environ 130 euros le mégawatt. Il faut arrêter ! Qui va payer tout cela ? On l'a déjà dit.

Maintenant, je reviens sur le sujet de l'emploi parce que c'est un sujet important. J'en avais parlé dans l'une des réunions.

Philippe MARZOLF

A Dieppe ou à Abbeville peut-être.

Yves GRIOCHE

Voilà, tout à fait. J'avais dit qu'à Fruges où il y a 70 éoliennes, qu'il était prévu 15 emplois qui étaient marqués dans un prospectus de la Communauté de Communes, cinq avant l'édification de ces éoliennes. En réalité, il n'y a pas 15 emplois, il y a 20 emplois. C'est extraordinaire, mais il faut tout dire, chose que je n'ai pas pu faire à cause des personnes qui étaient là, qui font partie de l'entretien d'une société d'éoliennes et qui étaient un peu choquées par mes propos. Je n'ai pas pu m'expliquer sur mes propos relatifs à ce problème. En fin de compte ces 20 personnes qui sont employées pour les 70 éoliennes, ne travaillent pas uniquement pour ces 70 éoliennes. Elles sont là pour le Pas-de-Calais et la limite sud de la Somme. En fait, Enercon, la société qui fait la maintenance de ces éoliennes, compte 20 personnes pour environ 90 ou 95 éoliennes qui tournent actuellement sur le Nord-Pas-de-Calais et le nord de la Somme. Il faut le dire. Il y a 20 personnes pour environ 95 ou 100 éoliennes.

Or, ici, on aurait 140 éoliennes et 50 emplois directs. Je tiens à dire aussi que géographiquement, il y a 20 emplois parce qu'ils sont sur environ 100 kilomètres alentours. Or, ici, La Compagnie du Vent propose un projet sur un secteur très petit. C'est concentré.

Je reviens aussi sur l'allumette. Vous dites que l'éolienne que l'on voit à quinze kilomètres correspond à une allumette d'un centimètre à un mètre de l'œil. Or j'ai fait l'expérience. J'habite à 15 kilomètres d'éoliennes qui font 100 mètres de haut. J'ai fait la comparaison à la même altitude. A la même altitude, on doit donc avoir le même effet de courbe que sur la mer. Je ne sais pas, je me trompe peut-être, mais je pense que la courbure de la terre est la même. J'ai trouvé que l'éolienne ne faisait pas un centimètre, mais un centimètre et demi, voire deux centimètres. Ceci dit, ce sont des éoliennes qui ne font pas 150 mètres, mais 120 mètres.

Vous parlez d'une allumette. C'est fallacieux. Une allumette, c'est statique. Or, une éolienne n'est pas statique, sauf s'il n'y a pas de vent. Cela donne l'impression aux gens que l'on ne verrait que 140 bâtons. Or, c'est faux. On verra 140 bâtons, plus les pales qui sont énormes. Est-ce que l'allumette d'un centimètre dont vous parlez correspond uniquement au mât ? Ou est-ce qu'elle correspond au mât et à la totalité de la rosace ?

Paul NEAU

C'est la totalité.

Yves GRIOCHE

Un centimètre, je trouve que c'est très faible.

Philippe MARZOLF

Si vous avez fini, on va passer aux simulations et on vous redonnera la parole ensuite.

Yves GRIOCHE

Après, je n'aurai peut-être plus le droit au micro, je voudrais donc faire une intervention très courte. Dans le résumé que vous avez fait lors des réunions précédentes, vous avez dit que les pêcheurs, les associations avaient parlé du manque des études, mais vous n'avez pas dit que des spécialistes aussi en ont parlé. Vous ne le prenez pas en compte. *Grosso modo*, cela donne l'impression que ce sont des amateurs qui ne sont pas de la profession qui ont parlé, alors que des professionnels ont parlé.

Philippe MARZOLF

On a dit que des experts, des acteurs avaient demandé que les études soient plus complètes et soient faites avec eux, notamment pour les protocoles. Monsieur Sueur ici présent a regardé par exemple les études sur les oiseaux et il a dit qu'elles n'étaient pas assez complètes.

Yves GRIOCHE

Il a dit : si j'étais professeur, je renverrais l'étudiant avec sa copie parce qu'elle n'est pas terrible. C'est à peu près ce qu'il a dit. Pour vous dire l'état de l'étude.

Jean-Mathieu KOLB

Je tenais juste à préciser qu'après avoir remis en cause la parole de RTE qui gère le réseau électrique de notre pays tous les jours, vous remettez à nouveau en cause la parole d'un technicien de maintenance qui est venu apporter son témoignage et qui travaille au jour le jour au pied des éoliennes à Fruges. Vous allez même jusqu'à critiquer le théorème de Thalès puisque c'est de là que vient le centimètre à un mètre.

Présentation des impacts locaux du projet

Paul NEAU

Je vais faire une présentation que j'ai déjà eu l'occasion de faire dans d'autres endroits. C'est à peu près la même parce que tout le monde n'est pas allé à ces autres réunions. On présentera à la fin des simulations visuelles qui ont été faites.

Je me présente un peu plus. Je suis responsable d'un bureau d'étude qui s'appelle ABIES. Nous sommes treize personnes. Nous travaillons sur les énergies renouvelables et en particulier sur l'éolien depuis 1996. Notre métier de base est de faire des études d'impact sur l'environnement, ainsi que des expertises sur la faune, la flore et le paysage. On fait aussi des schémas éoliens et des zones de développement éolien. Notre expérience est reconnue. Nous avons eu l'occasion de faire un guide pour l'ADEME, *Le guide du développeur de parcs éoliens*, ainsi que *Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens* pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Notre expérience est reconnue, notre indépendance est reconnue à travers ces guides.

Je vais tout d'abord donner des éléments généraux sur la visibilité des éoliennes, les enseignements que l'on peut tirer par rapport à toutes les éoliennes qui tournent à travers le monde. Je vais vous donner des éléments sur le résultat des photomontages et vous présenter un film.

La perception des éoliennes dépend avant tout de leur plus ou moins grande visibilité. Le terme « visibilité » est revenu plusieurs fois. Cette perception est aussi personnelle. On emploie à tort le terme « subjectif ». Ce n'est pas le terme approprié. Cette perception va dépendre de la culture et de l'histoire de chacun. Selon que l'on est énergéticien ou que l'on est chasseur, on ne va peut-être pas percevoir le paysage de la même manière. Cette perception va dépendre de son lien au lieu, de son lien au paysage. Le fait que l'on soit résident permanent ou que l'on soit touriste n'implique peut-être pas la même approche. Elle va dépendre de l'utilité que l'on accorde à l'objet. Si l'on pense qu'une éolienne est utile ou n'est pas utile, la valeur paysagère qu'on va lui attribuer va être complètement différente. En tant que bureau d'étude d'impact, notre travail consiste à essayer de donner des éléments objectifs à cet impact et à essayer de le minimiser. C'est vraiment l'objectif de notre travail. Nous disposons en particulier de l'étude d'impact sur l'environnement pour montrer notre travail.

On l'a déjà dit, j'y reviens et on l'explique ici. A 14 kilomètres de distance, une éolienne est comme une allumette d'un centimètre à un mètre de l'œil. Le principe à retenir est le suivant : un centimètre à un mètre de l'œil, c'est comme un objet qui fait 150 mètres de haut et qui est à 14 kilomètres. Ici, à Fort-Mahon, on est à 27 kilomètres. Une éolienne, avec la pale en position haute, est perçue comme une allumette de 0,56 centimètre, placée à un mètre de l'œil. Vous avez, sur cette illustration, la forme que donne ce théorème de Thalès qui est aussi l'application d'une règle de trois. C'est une donnée objective et calculatoire. On peut aller ensemble, Monsieur, si vous le souhaitez, aller dans un parc éolien et faire cette approche. C'est une donnée géométrique et on a prouvé sa véracité à travers les simulations.

Deuxièmement, la visibilité des éoliennes dépend de la taille des éoliennes et de l'orientation des pales, comme vous l'avez dit précédemment, Monsieur. Il y a plusieurs éléments à dire en la matière. En mer, les tours sont proportionnellement moins hautes que sur terre parce que la rugosité de la mer est moindre. On n'a pas besoin de monter plus haut pour s'affranchir de la rugosité liée aux bois, etc. Toutes proportions confondues, la tour est donc moins importante. Le deuxième

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
élément qui va intervenir, c'est l'orientation des pales. Il y a trois pales. En fonction de la direction des vents dominants, on voit l'éolienne de face ou de profil. L'apparence ne va donc pas du tout être la même. A grande distance, la façon dont on se situe par rapport aux vents dominants va beaucoup intervenir. La pale elle-même, au plus large, fait 3 mètres. Dans le projet des deux côtes, les pales pourraient faire un peu plus de 60 mètres et la tour environ 90 mètres de hauteur et 5 mètres de large environ à la base. Le deuxième élément sur la visibilité des éoliennes, c'est donc la taille des éoliennes et l'orientation des pales.

La visibilité des éoliennes varie également beaucoup selon les heures de la journée. Les éoliennes sont des objets blancs ou blanchâtres, mais elles sont surtout des objets fins et filiformes. A un moment donné, le soleil peut éclairer un côté et ne pas éclairer un autre. On le voit sur cette illustration. Au fil de la journée, l'éolienne peut apparaître très blanche ou peut apparaître assez sombre. La visibilité va donc évoluer tout au long de la journée. Dans certains cas, la visibilité va être plus importante ; dans d'autres cas, elle va être moins importante. Cela rajoute à la complexité de notre travail et à toutes les appréciations que l'on peut avoir.

Un autre élément qui est aussi très important, en particulier en mer, c'est que la visibilité des éoliennes va dépendre fortement de la couleur de l'arrière-plan. On le voit sur cet exemple. La même éolienne est représentée et selon que l'arrière-plan est plutôt blanc, gris ou bleu, l'éolienne se voit bien dans certains cas et ne se voit pas dans d'autres cas. A des grandes distances, telles qu'ici, pour un parc en mer, c'est un élément supplémentaire qui intervient pour dire que les éoliennes sont de telle taille, mais qu'elles peuvent se voir bien ou moins bien.

Un autre élément qui intervient, c'est la couleur des éoliennes. Vous voyez ici la représentation d'un nuancier de différents blancs. Les éoliennes ne seront pas noires, mais elles peuvent être éventuellement moins blanches, être un peu plus grises et être donc un peu moins visibles. On peut jouer pour partie sur la couleur de l'éolienne, sur la couleur de la tour pour qu'elle soit moins visible.

Un autre élément qui intervient – Monsieur, vous en avez parlé tout à l'heure – c'est la rotondité du globe terrestre. On a l'explication en bas, avec un exemple très concret. Pour un observateur qui est placé à une altitude zéro, sur une plage, 6,5 mètres de l'éolienne de 150 mètres de hauteur disparaissent lorsque celle-ci est à 14 kilomètres. En gros, ce n'est rien. Par contre, lorsqu'elle est à 30 kilomètres, 45 mètres de l'éolienne disparaissent. En gros, on ne voit plus que le tiers de l'éolienne. Cela intervient de manière supplémentaire. Cela intervient très peu pour les parcs sur terre, mais intervient beaucoup plus pour les parcs éoliens en mer.

Se rajoute à la visibilité des éoliennes tout ce que je viens de préciser précédemment.

Un autre élément qui intervient dans la plus ou moins bonne visibilité des éoliennes, c'est la transparence de l'air. On dispose de données de Météo France qui ont été relevées à Dieppe toutes les trois heures, depuis 2006. A Fort-Mahon, à 27 kilomètres, selon ce seul critère de transparence, le projet large des deux côtes sera visible moins d'un jour sur sept, en sachant qu'il y a les autres critères qui interviennent. C'est un critère supplémentaire qui intervient sur la visibilité des éoliennes. Sur ce critère de la transparence de l'air, on a été heureux de disposer de ces données de Météo France parce que c'est quelque chose dont on ne dispose pas habituellement.

La visibilité des éoliennes va aussi dépendre de l'agencement des éoliennes, de la façon dont les éoliennes vont être organisées. Sur l'illustration du bas, vous voyez un parc dont les éoliennes se présentent de profil. Si on voit les éoliennes de profil, je dirais en simplifiant que l'on voit une seule tête. La perception visuelle peut être moindre de ce fait. En règle générale, pour des raisons

aérodynamiques, on implante les éoliennes de manière plutôt régulière et non pas de manière désordonnée. On voit aussi sur la photo du bas, qu'à une certaine distance, on voit les tours, mais on ne voit plus les pales parce que les pales sont de profil. C'est la preuve par la photo que la présence des pales est moins importante et que même si les pales tournent, à grande distance, on voit moins cette rotation.

On en a parlé plusieurs fois, mais je peux revenir quand même sur la visibilité des éoliennes la nuit. Les éoliennes doivent être visibles : pour des raisons de sécurité maritime et aéronautique, les éoliennes doivent être balisées. C'est un balisage, ce n'est pas un éclairage. La fameuse Grande Commission Nautique déterminera ce qui sera fait exactement. En ce qui concerne le balisage maritime, l'idée est de baliser une partie des éoliennes, celles qui sont aux extrémités, aux angles et une partie des éoliennes du pourtour, mais pas toutes les éoliennes. L'objectif de ce balisage est d'avoir un balisage à hauteur de vue des marins, avec cette base qui peut être jaune et un éclairage sur le pourtour à une certaine hauteur. En ce qui concerne le balisage aéronautique, on dispose aujourd'hui d'un arrêté du Ministère qui dit comment on doit faire le balisage sur terre. On n'a pas le même en mer. On ne sait donc pas exactement ce qui pourra être exigé. On a simplement des exemples à l'étranger en la matière.

On a des photomontages. Vous voyez le parc éolien d'Horns Rev au Danemark qui a le grand avantage par rapport au cas présent, d'être aussi à 14 kilomètres des côtes, qui est ici la distance minimale du parc éolien. Vous voyez le parc éolien simulé et ensuite le parc éolien tel qu'il se présente aujourd'hui. On constate, à travers ces simulations qui ont été faites avant et après, que les photomontages étaient précis. Ce sont des logiciels géométriques qui le font. On ne le fait pas avec Photoshop, on le fait avec des logiciels de calcul. Vous voyez le parc éolien simulé et la réalité photographiée quelques années plus tard. Ici, les éoliennes culminent à 120 mètres de hauteur et de mémoire, il y en a 80.

Philippe MARZOLF

Il y en a 60 dans Horns Rev I et 80 dans Horns Rev II.

Paul NEAU

80 et 91. Ce sont les mêmes proportions.

Jean-Mathieu KOLB

80 mètres de rotor contre 120 mètres dans le cas présent.

Paul NEAU

On a ici la comparaison entre le parc construit d'Horns Rev, à gauche et, à droite, la simulation qui a été faite depuis Cayeux, où on est à 16 kilomètres des éoliennes. Les éoliennes sont un peu plus hautes. On a donc globalement les mêmes proportions.

Je vais donner d'autres éléments de résultat. Avant, je vais parler de patrimoine protégé. En tant que bureau d'études, notre travail est de regarder plusieurs éléments en ce qui concerne les enjeux paysagers. On va donc regarder le patrimoine protégé, le patrimoine habité et le paysage

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
touristique. Ici, localement, le principal enjeu, c'est la baie de Somme qui est protégée à différents titres. Tout ce qui est ici est site protégé et site classé, plus un certain nombre de points du littoral.

Cette illustration est intéressante pour montrer la logique de développement du projet. Vous voyez le projet Large tel qu'il est prévu, avec les éoliennes et l'équidistance des courbes. A 14 kilomètres, on a la côte et on a ensuite les différents cercles. Le premier cercle, en rouge, est de 0 à 5 kilomètres, 5 à 10 kilomètres, de 10 à 15 kilomètres, de 15 à 20 kilomètres, de 20 à 25 kilomètres et de 25 à 30 kilomètres. Fort-Mahon est à 27 kilomètres. Aujourd'hui, le projet Large est un projet de 140 éoliennes à 14 kilomètres des côtes, avec des profondeurs moyennes d'eau de 16 mètres.

Vous avez sur cette carte ce que représentent 14 kilomètres. On a dressé un cercle de 14 kilomètres autour de Fort-Mahon. On a ici les différents parcs éoliens qui peuvent exister localement. Cette carte vous montre ce que sont ces 14 kilomètres depuis Fort-Mahon.

Avant de passer à une photo dynamique, vous voyez la place du parc des deux côtes sur l'horizon. Depuis Cayeux, lorsqu'on regarde un horizon à 180 degrés, le parc en occupe 15 %. Depuis le Marquenterre, le parc occupe 9 % d'un horizon à 180 degrés. Depuis Fort-Mahon Plage, le projet Large occuperait 6 % de l'horizon à 180 degrés et vers le sud-ouest. Par rapport à certaines remarques qui ont été faites, le parc éolien n'est pas à l'ouest, il est au sud-ouest. En particulier, il n'est pas en direction des côtes anglaises.

On va maintenant vous présenter un film panoramique et dynamique depuis Cayeux. On vous présente cette simulation depuis Cayeux parce qu'elle est maximisante. Lorsqu'on est à plus grande distance, on n'arrive pas à représenter les éoliennes sur les simulations du fait de l'éloignement. On va donc vous présenter cette photo qui a été faite depuis Cayeux. C'est une photo panoramique et sur cette photo, il a été incrusté les éoliennes. A Cayeux, on est à 16 kilomètres. La mer au sud de Cayeux est représentée ici. On va apercevoir les éoliennes qui tournent. On pourra le voir plusieurs fois. Les premières éoliennes blanches apparaissent ici. La vision panoramique se poursuit. Vous voyez, la fin du parc éolien est continue dans cette vision panoramique depuis Cayeux. On pourra la représenter une deuxième fois, si vous le souhaitez.

Yves GRIOCHE

C'est brumeux.

Paul NEAU

Le film a été réalisé, de mémoire, le 19 mai 2010. Je qualifierai les conditions de moyennes. Il y aura peut-être des conditions plus favorables à la visibilité ou plus défavorables à la visibilité. Je pourrais dire que c'est une bonne condition moyenne. Cette vision panoramique depuis Cayeux se termine sur la vision complète de l'horizon à 180 degrés.

Echanges avec le public

Philippe MARZOLF

Cette simulation a été faite par La Compagnie du Vent. Comme vous le savez, la Commission particulière a organisé un voyage d'étude avec des représentants d'acteurs. Il y avait quatre élus, quatre représentants de pêcheurs, quatre représentants d'associations, quatre représentants socio-économiques des Chambres de Commerces ou des entreprises. Nous sommes allés à Horns Rev II pour rencontrer les acteurs. Notre caméraman en chef, Emmeline, qui est ici et qui vous propose d'ailleurs, à la fin de la réunion, de vous faire interviewer si vous voulez donner votre avis sur le projet, a filmé également le parc, de jour et de nuit. C'était le jour où on y était. On n'a pas choisi les conditions. On vous le présente et on réagira ensuite sur ces questions. La prise de vue s'est faite aussi exactement à 14 kilomètres. Voilà le parc tel que nous l'avons vu. Emmeline, tu peux peut-être nous dire quel était le *zoom* parce qu'au début, on le voit beaucoup, si je peux me permettre, même si je n'ai pas d'avis à donner.

Emmeline BARRE-MINOS

Bonsoir. J'ai fait effectivement un *zoom* au début pour que l'on voie bien les éoliennes. Après, je reviens en arrière pour montrer ce que cela donne à l'œil nu. Cela vous permet de voir le parc qui était situé exactement à 14 kilomètres des côtes, pour que vous n'ayez pas seulement une simulation, mais des images qui montrent vraiment ce que l'on a vu. On a eu de la chance parce qu'il faisait très beau. On a donc de bonnes conditions de visibilité.

Philippe MARZOLF

Ensuite, de nuit.

Emmeline BARRE-MINOS

Ensuite, vous les voyez de nuit.

Philippe MARZOLF

Vous voyez un peu la côte et l'horizon.

Emmeline BARRE-MINOS

On va mieux les voir sur les images suivantes. On voit les clignotements. A la caméra, c'est toujours un peu plus compliqué, mais vous avez l'image telle qu'on la voyait. On voyait les clignotements rouges.

Philippe MARZOLF

Merci, Emmeline. C'est un élément d'information d'un parc réel à 14 kilomètres qu'il nous semblait intéressant de vous montrer. Y a-t-il des réactions sur ces simulations paysagères, sur ces 6 % de l'horizon qui seront pris par le parc depuis Fort-Mahon ? Je crois qu'à Ault, c'est 26 ou 29 % de l'horizon, de mémoire.

Eric KRAEMER

Je voudrais simplement dire que l'on n'est pas que fort-mahonnais, on est picard aussi. On défend toute la côte et non pas seulement celle qui est devant chez nous.

Philippe MARZOLF

Vous défendez donc aussi les gens d'Ault et de Cayeux.

Eric KRAEMER

Bien évidemment.

Philippe MARZOLF

D'autres réactions par rapport aux simulations de paysage ?

Yves GRIOCHE

Je ne sais pas si je me trompe ou pas parce que je n'ai jamais réellement fait de photos et je ne suis pas spécialiste, mais les photomontages donnent l'impression que les éoliennes sont relativement petites. Lorsque l'œil voit les éoliennes, il ne voit pas les éoliennes comme on les voit sur un photomontage, mais il les voit par *zoom*.

Philippe MARZOLF

L'œil se fixe dessus.

Yves GRIOCHE

L'œil se fixe dessus, ce qui donne l'impression que les éoliennes sont énormes et qu'elles prennent le paysage. C'est ce qui est trompeur aussi. Je ne veux pas dire que c'est fallacieux, mais l'œil ne perçoit pas de la même façon les éoliennes dans la réalité et sur un photomontage. A 14 kilomètres, tout comme pour les éoliennes terrestres, si vous faites une photo, les éoliennes paraissent petites. En réalité, vous les voyez vraiment bien parce que l'œil est accaparé par ce que l'on veut voir. Voilà ce que je voulais dire.

Philippe MARZOLF

Merci de ces précisions.

Paul NEAU

Indirectement, je confirme tout à fait vos propos. Théoriquement, on devrait dire à quelle distance on doit être de la photo pour être dans la réalité. Je crois que le photographe danois qui a fait une présentation lors d'une réunion publique, l'a expliqué un peu. Pour avoir une vision réelle, selon la taille de la photo, la photo doit être regardée à une certaine distance pour mieux apprécier ce dont vous parlez.

Yves GRIOCHE

Les photomontages sont donc trompeurs.

Philippe MARZOLF

Monsieur Kolb, vous étiez aussi au Danemark. C'était peut-être un jour exceptionnel, mais le parc situé à 14 kilomètres était visible.

Jean-Mathieu KOLB

Il était visible, je le conçois tout à fait, même si j'y étais allé d'autres fois auparavant et que je ne l'avais pas vu. On a entendu dire qu'on disait qu'on ne verrait pas les éoliennes. Ce n'est pas ce que l'on dit dans notre dossier support. Certains documents l'ont peut-être laissé croire, mais à 14 kilomètres, des éoliennes peuvent se voir. C'est possible qu'on ne les voie pas en permanence, tous les jours. Je tiens à préciser aussi qu'à Ault, pour vous répondre, c'est 23 % de l'horizon.

Yves GRIOCHE

Quand il y aura 1 200 éoliennes...

Philippe MARZOLF

On ne sait pas s'il y en aura 1 200, mais je peux vous dire que dans les enseignements du débat, on dira les craintes, la peur de tout le public par rapport au fait qu'il y en aura plus que 140 et quant au nombre d'éoliennes qu'il y aura en face de cette côte. Ce sera clairement mis en gros dans notre compte rendu. Ensuite, ce sera au gouvernement de choisir et de dire des choses.

Paul NEAU

Je confirme que l'on peut descendre au moins jusqu'à la Vendée pour implanter ces 1 200 éoliennes et même plus bas puisqu'il y a même des projets encore plus bas. Ce n'est pas concentré dans la Manche. Cela va beaucoup plus bas. Si vous écoutez les médias et regardez la

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
presse, vous devez entendre parler de projets éoliens au large de la Vendée, au large de la Loire-Atlantique, au large de la Bretagne. Ce sont des projets qui existent aujourd'hui.

Xavier GRIOCHE

Les deux tiers seront implantés entre la Vendée et la mer du Nord.

Philippe MARZOLF

Si vous avez une information officielle, une lettre signée par un Ministre, vous nous la communiquerez. C'est le pourcentage des zones techniquement favorables qui sont déterminées. Est-ce que les opérateurs viendront plutôt ici parce que le vent est plus soutenu ou plutôt en Vendée ? Malheureusement, personne ne le sait, mais cette crainte ressortira fortement dans les enseignements.

Paul NEAU

Le président du Conseil Général de Vendée, Monsieur de Villiers, y est opposé, mais les élus locaux sont favorables. En Loire-Atlantique, le Conseil Général a fait une motion pour le développement d'un projet au large des côtes de Loire-Atlantique. Il y a différents acteurs qui interviennent et qui s'expriment, comme aujourd'hui ici.

De la salle

Nos élus locaux sont-ils favorables au projet ?

Philippe MARZOLF

Comme dans beaucoup de débats publics, on a sollicité les élus. Je remercie spécialement les élus locaux, territoriaux de communes qui sont venus. On a rencontré les élus régionaux, ils ont fait des cahiers d'acteurs, notamment les élus de Haute-Normandie qui disent qu'ils sont pour. On les a invités dans les réunions publiques, notamment Monsieur Alain Le Vern. Il n'est pas venu. On a invité également le Député Jérôme Bignon, notamment à la réunion d'Ault. Sa présence aurait pu être intéressante, notamment avec le projet de parc marin. Il est président du Conservatoire du Littoral. On ne l'a pas vu non plus. On a vu sa directrice plusieurs fois, mais on n'a jamais vu Jérôme Bignon. Il y a des élus nationaux qui ont défendu des objectifs au Grenelle et qui sur le terrain, les défendent peut-être différemment. En tout cas, on les a invités et ils ont du mal à se déplacer. Par contre, les cahiers d'acteurs sont plutôt des cahiers d'acteurs positifs sur les retombées locales en termes d'emplois, si le projet se fait. C'est ce que les gens disent en tout cas.

Xavier GRIOCHE

Les projets éoliens sont quand même présentés pour sauver la planète. Je le rappelle à tout le monde.

Philippe MARZOLF

L'énergie renouvelable, en tout cas.

Xavier GRIOCHE

C'est pour lutter contre le réchauffement climatique, contre la radioactivité. N'empêche que l'on voit que si l'éolien devait se développer sans compensations financières, aucun élu en France n'en voudrait.

Philippe MARZOLF

Est-ce que vous connaissez les retombées financières de la centrale nucléaire de Penly, pour comparer ?

Xavier GRIOCHE

Je ne sais pas, mais c'est énorme.

Philippe MARZOLF

Est-ce que le nucléaire se serait développé en France sans compensation financière ? Il faut des compensations financières pour tout.

Xavier GRIOCHE

On présente quand même l'éolien aux Français et partout dans le monde comme étant l'énergie du futur pour sauver la planète, pour résumer. Or on se rend compte que finalement, les élus ne la veulent que pour l'argent. Est-ce que les élus seraient prêts à dire qu'ils veulent bien installer des éoliennes pour sauver la planète ? C'est d'ailleurs le discours qu'ont beaucoup d'élus, mais très vite, ils passent à l'aspect financier. Est-ce qu'aujourd'hui, le Conseil Régional de Picardie serait prêt à refuser toutes les sommes allouées pour le développement de l'éolien ? Autant que les élus assument leurs responsabilités. Ils déclarent ouvertement qu'ils le font pour lutter contre le réchauffement climatique. Alors, qu'ils le montrent. Qu'ils refusent l'argent provenant de l'éolien.

Philippe MARZOLF

C'est peut-être pour cela, comme vous l'avez vu dans les enseignements, que certains demandaient que l'argent de cette taxe soit utilisé pour des projets spécifiquement pour le trait de côte ou pour des projets environnementaux. C'était une réaction du public par rapport à ce que vous venez de dire.

Jean-Mathieu KOLB

Je tenais juste à préciser que les Conseil Régionaux ne touchent aucune part de la taxe. Ce n'est pas prévu par le législateur. Je me permettrais juste de citer l'introduction du cahier d'acteurs de la

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
Région Haute-Normandie : « L'engagement européen d'augmenter notablement, à l'horizon 2020, la part des énergies renouvelables, nécessite d'explorer toutes les voies pour y parvenir, du développement des techniques d'exploitation de la biomasse au photovoltaïque en passant par l'éolien et l'énergie marine ». C'est le cahier d'acteurs qui est disponible sur la table à l'entrée.

Philippe MARZOLF

En tant que Commission, on ne peut que regretter que Monsieur Le Vern ne soit pas venu le dire directement devant le public, pour assumer ses dires. C'est dommage. Y a-t-il d'autres réactions générales ou par rapport aux simulations ? Madame ?

Madame CHU

Je me permets d'intervenir parce que je suis novice dans ce domaine. Vous avez parlé de 40 tonnes de béton.

Philippe MARZOLF

Même plus. Certains disent 3 000 tonnes.

Madame CHU

Le fait de mettre des parcs éoliens un peu partout en mettant du béton à forte densité ne peut-il pas modifier un peu la nature ? Il y a tellement de choses qui modifient la nature. Le fait que ce soit en pleine mer peut peut-être modifier la nature. On n'en sait rien. On n'a pas encore le recul.

Philippe MARZOLF

Beaucoup de gens disent que ce sont les travaux du Havre, d'Antifer et la centrale de Penly qui a causé des problèmes de trait de côte jusqu'à Ault, etc. C'est ce que j'ai lu aussi. Est-ce que vous avez le tonnage par rapport aux fondations gravitaires ?

Jean-Mathieu KOLB

Déjà, ce n'est pas notre solution préférentielle pour le moment. On travaille plutôt sur une fondation acier. C'est du pieu et c'est plutôt une fondation en acier. Le gravitaire, par définition, tient par son poids. C'est donc une structure très lourde. On a fait des calculs. *Grosso modo*, 3 000 tonnes est le chiffre juste puisque c'est ce qui a été installé à Thorntonbank en Belgique où ils ont fait du gravitaire. Ils ont un peu plus profond, on en aurait un peu moins, mais *grosso modo*, c'est de cet ordre-là.

Je dirais que le milieu maritime a un pouvoir de colonisation assez exceptionnel. Il y a une vie marine assez exceptionnelle. Dès que l'on met quelque chose de dur – c'est ce qu'on appelle le substrat dur – dans le fond de la mer, c'est colonisé. On le remarque sur les épaves. D'ailleurs, de nombreuses épaves sont colonisées. On le remarque sur les pieds de port, sur les digues, sur les plates-formes pétrolières. Tout cela est colonisé. Je crois que cela a été bien dit et noté dans vos enseignements. Cela favorise certaines espèces, cela peut, dans certains cas, en perturber d'autres

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
qui préfèrent les fonds sableux et qui iront à côté. C'est un milieu, c'est colonisé. C'est aussi pour cela que l'on a un effet qui est extrêmement localisé. Encore une fois, les éoliennes sont tous les 600 ou 1 000 mètres. C'est pour cela que l'on propose d'aller plus loin dans l'installation de récifs artificiels puisque les spécialistes, les gens qui sont plus avancés en Europe ou en particulier au Japon ont montré qu'en mettant des récifs de certaines formes, on peut favoriser certaines espèces, à différents stades de la vie. On peut favoriser des juvéniles, des poissons plus adultes et cela peut avoir un vrai intérêt pour la pêche par exemple. Ce sont des choses que l'on met aujourd'hui sur la table et que l'on serait très heureux de discuter.

Philippe MARZOLF

Si je peux me permettre, il y aurait un intérêt sur la ressource halieutique parce que si la pêche n'est pas autorisée dans le parc, il faudra que les poissons sortent du parc pour se faire pêcher. Il y aurait un intérêt pour la ressource halieutique.

Jean-Mathieu KOLB

Les poissons ne sont pas très casaniers. Dans la présentation qu'on avait faite au Tréport sur ce sujet, on avait fait part d'un suivi qui a été réalisé sur l'une des zones de récifs en France. Il a été montré que seuls 20 % des poissons passent leur temps sur un récif sur 24 heures. Les 80 % restants viennent se nourrir et repartent. Ils bougent, ils circulent. C'est pour cela que des gens réfléchissent aussi à créer des corridors de récifs. La grande force des Japonais n'est pas de mettre des récifs à un endroit, c'est de créer des sortes de cités sous-marines où il y a des corridors, c'est-à-dire des échanges de poissons, etc. Voilà ce qui se fait. Pour information, le plus gros projet de récifs s'est construit au large de Marseille, avec ce principe de créer différents types de récifs sur une zone, avec ce que l'on appelle des corridors écologiques.

De la salle

Il n'y a pas d'éoliennes au-dessus.

Jean-Mathieu KOLB

Non. Ce ne sont que des récifs.

Philippe MARZOLF

Ce ne sont que des récifs artificiels pour avoir plus de poissons. Une dernière intervention ?

Xavier GRIOCHE

On disait que la faune était recolonisée au bout de dix ans environ. On va avoir l'installation des éoliennes. Pendant dix ans, on aura une faune très perturbée. Au bout de dix ans, elle va commencer à se restabiliser autour des fondations. On va avoir une bonne dizaine, voire une petite vingtaine d'années d'exploitation. Puis, ensuite, il va falloir tout enlever. On va donc détruire des colonies de faune, un mini-biotope qui se sera développé autour des fondations. Avec la

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
démolition, c'est reparti pour dix ans de plus. Finalement, on aura perturbé le milieu pendant une bonne vingtaine d'années pour une exploitation qui aura duré à peine le même temps.

Est-ce que les récifs artificiels resteront après la fin de l'exploitation ? Je pense que oui. Du coup, qui dit récifs artificiels dit problèmes pour les pêcheurs puisque même s'il n'y a plus d'éoliennes, ils ne pourront toujours pas pêcher dans ces zones, au risque, notamment pour le chalut, de se prendre dedans.

Philippe MARZOLF

Je pense que les récifs vont se faire en concertation avec les pêcheurs, pour savoir où on les met, etc. Ils seront bien identifiés. Je suppose qu'ils demanderont en tout cas.

Jean-Mathieu KOLB

C'est notre proposition en tout cas.

Après RTE, après Thalès, c'est maintenant le GEMEL. Je tiens bien à préciser que le GEMEL est intervenu au titre des populations benthiques. On peut reprendre le verbatim. Pour préciser, les populations benthiques, c'est ce qui vit sur ou dans la couche sédimentaire qui est au fond de la mer. Ce sont vers, des mollusques. Le GEMEL a bien précisé qu'il fallait dix ans pour retrouver une stabilité, mais que c'était bien localisé à l'endroit des pieux, avec des espèces qui se succèdent. C'est un nouveau cycle biologique, etc. Je tiens bien à préciser – on peut se replonger dans le verbatim – que c'est très localisé à l'endroit des pieux. Ce n'est pas toute la zone du projet qui est modifiée pendant dix ans, avant de revenir à son état initial.

Philippe MARZOLF

Dernière réflexion encore ?

Xavier GRIOCHE

Pour les fondations, vous êtes obligés de forer. Quel est le niveau sonore du forage ?

Philippe MARZOLF

J'ai entendu que vous alliez mettre des bulles pour éviter que le son se propage.

Jean-Mathieu KOLB

Ce sont des travaux que l'on mène à l'heure actuelle. D'ailleurs, on est en train de prendre contact avec des gens qui ont déjà travaillé sur le battage parce qu'il y a une contrainte environnementale. Je crois qu'on l'a vu à la réunion sur la faune et sur la flore, il y a des impacts pendant la construction. C'est là qu'on a le plus de panache turbide et que l'on crée le plus d'impacts sonores. Le battage de pieux a des impacts environnementaux. Il y a donc des contraintes qui sont à prendre en compte. Je pense en particulier aux cétacés, à la population de phoques de la baie de Somme. On sait qu'il y a des espèces sensibles. C'est un critère. On est en train de travailler sur ce sujet. Pour

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
une fois, on est allé chercher un bureau d'études étranger parce qu'il a déjà travaillé sur des parcs qui sont construits et a enregistré les niveaux sonores qui ont été rencontrés. On réfléchit à des solutions de réduction de bruit, si tant est que l'on choisisse cette solution. Ce n'est pas encore décidé. Il y a des rideaux de bulles, il y a des sortes de chapes. Les Allemands ont fait des travaux sur ce sujet.

Xavier GRIOCHE

Quel est le niveau acoustique lors des forages ? De combien de décibels est-il ?

Jean-Mathieu KOLB

Je ne peux pas vous répondre, vous donner un chiffre, d'autant plus que les décibels en mer sont une unité que je ne manie pas du tout. Ce sont des DBA, etc.

Philippe MARZOLF

Ce sont des DBA, mais avec la mer, ils se propagent différemment.

Jean-Mathieu KOLB

Ce ne sont même pas des DBA.

Philippe MARZOLF

Il y a A, B et C.

Paul NEAU

Les DBA, c'est corrigé de l'oreille humaine. En mer, ce sont d'autres puissances. La sensibilité des oreilles des poissons n'est pas la même que la nôtre. Je n'ai pas la réponse précise à vous donner aujourd'hui.

Philippe MARZOLF

On la cherchera.

Paul NEAU

Ce sont des chiffres qui peuvent être impressionnants, mais ils sont à relier par rapport à cela. Un autre moyen qui existe pendant les travaux, c'est aussi de les faire de manière progressive, pour ne pas attirer par exemple les phoques veaux marins dans ces endroits et pour qu'ils reviennent à la fin des travaux. Ce sont des choses que l'on fait progressivement. Ce n'est pas un bruit de 150 décibels qui tombe brusquement. C'est progressif. C'est un moyen pour limiter les impacts.

Xavier GRIOCHE

Je suis étonné que vous n'ayez pas la réponse parce qu'il y a des parcs *offshore* notamment en Allemagne et au Danemark. J'ai vu une étude allemande. Le niveau sonore, lors du forage, est de 220 décibels. C'est énorme, sachant que le son dans l'eau se propage très loin. Autant dire que les phoques de la baie de Somme ont des soucis à se faire.

Philippe MARZOLF

Quand vous avez de telles études, c'est bien de le dire à l'oral – c'est parfait, c'est écrit dans le verbatim – mais après, comme saint Thomas, on aime bien avoir la preuve. Si vous avez la référence, comme tout à l'heure pour l'étude hollandaise, donnez-la nous pour qu'on la recherche et qu'on la mette sur le site pour la faire partager.

Paul NEAU

C'est à relativiser. Quel est le bruit d'un moteur en mer ? Le bruit d'un moteur d'un gros bateau est dans les mêmes ordres de grandeur. Tout est à relativiser. Un chiffre sans échelle de comparaison n'a pas de sens.

Philippe MARZOLF

Est-ce que pour la prochaine réunion, vous pouvez trouver au moins une échelle de comparaison ?

Paul NEAU

Tout à fait.

Xavier GRIOCHE

220 décibels, c'est énorme. Je ne crois pas qu'un moteur de bateau ait ce niveau sonore. Il n'y a pas de pêcheurs ici apparemment ni de plaisanciers, mais 220 décibels, c'est monstrueux. Je ne pense pas qu'un bateau ait un niveau sonore aussi élevé.

Philippe MARZOLF

Je crois qu'un avion, c'est 120 décibels, de mémoire.

Paul NEAU

Je vous confirme que le niveau sonore en mer n'a rien à voir avec cela. Vous pouvez l'oublier. On reviendra vers vous la prochaine fois sur ces questions.

Philippe MARZOLF

D'accord. Une autre réaction ? Monsieur le Maire, vous vouliez intervenir.

Jacky TISON

Je voulais seulement dire que le Conseil municipal de Fort-Mahon est contre ce projet. J'explique. C'est plus pour l'impact visuel. On a aussi une crainte. Quand on a mis les pieux à moules sur Quend, on a vu la pointe de Routhiauville s'ensabler et elle s'ensable de plus en plus. Il y aura certainement un impact et il faut le voir aussi. C'est bien beau de dire qu'on est contre l'éolien, mais pourquoi pas d'autres énergies ? Quand on dit que l'éolien est une énergie propre, je n'en suis pas si sûr. Le Grenelle avait dit aussi qu'il faudrait peut-être que l'on consomme un peu moins d'énergie. C'est aussi un autre problème qu'on oublie vite. A Fort-Mahon, si je dis que l'on va couper l'électricité de minuit à cinq heures du matin, personne ne voudra. On peut avoir des éoliennes, mais il faut prendre tous les points avant d'arriver. Je crois que l'on met des croix dans les cases. Au niveau de l'Europe, il faut qu'on ait 20 % d'énergies dites propres, alors on met des croix dans les cases. Qu'on étale. Puis, il y a d'autres moyens d'utiliser la mer que par des éoliennes.

Philippe MARZOLF

Merci, Monsieur le Maire pour cette conclusion rapide.

Jean-Mathieu KOLB

Je tenais juste à préciser que la directive européenne des 20 % a été votée sous présidence française. Comme il a été précisé par les experts qui sont venus nous parler du Grenelle, le Grenelle inclut aussi la maîtrise de l'énergie. Il y a aussi des mesures de maîtrise de l'énergie, notamment l'installation de pompes de chaleur.

Philippe MARZOLF

L'isolation des bâtiments.

Jean-Mathieu KOLB

Certaines mesures reportent aussi la consommation d'énergie vers l'électricité. C'est pour cela que dans le Grenelle, il y a un volet sur la maîtrise de l'énergie, un volet électricité, un volet chaleur, mais les choses sont bien plus complexes. Cela nous a été présenté par la CGDD. Je n'aurai pas le temps, mais on sera très heureux de présenter nos travaux sur le trait de côte et l'impact hydrodynamique à Monsieur le Maire de Fort-Mahon.

Philippe MARZOLF

Merci, Mesdames, Messieurs. Vous pouvez en sortant vous faire interviewer par Emmeline à la caméra et vous serez ensuite sur le site internet. Je vous rappelle que la prochaine réunion publique aura lieu le 20 juillet à Mers-les-Bains, de 19 heures à 22 heures. On fera une coupure pendant le

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes – Quatrième réunion de proximité CPDP
mois d'août et on fera ensuite la réunion de clôture le 7 septembre, au Tréport. Même si c'est la grande grève contre les retraites, on la fait quand même le 7. Les gens pourront se déplacer quand même parce qu'ils habitent dans le coin. Nous, on viendra la veille. Comme le débat se termine le 10, on préfère faire la réunion le 7 pour que les gens aient trois jours pour réagir sur les enseignements que l'on tirera de ce débat. Lors de cette réunion de clôture, la Commission présentera ses enseignements complets qui feront partie du compte rendu et on demandera à des acteurs de tirer également les enseignements du débat. Merci d'être venu, merci de votre attention et bonne fin de soirée.